

PLENUMVERGADERING

van

WOENSDAG 24 JUNI 2015

Avond

SÉANCE PLÉNIÈRE

du

MERCREDI 24 JUIN 2015

Soir

De vergadering wordt geopend om 19.22 uur en voorgezeten door de heer Eric Van Rompuy, oudste lid in jaren.

La séance est ouverte à 19.22 heures et présidée par M. Eric Van Rompuy, doyen d'âge.

De **voorzitter**: De vergadering is geopend.

La séance est ouverte.

Aanwezig bij de opening van de vergadering is de minister van de federale regering:

Ministre du gouvernement fédéral présent lors de l'ouverture de la séance:

Hervé Jamar.

Berichten van verhindering

Excusés

Laurette Onkelinx, wegens ambtsplicht / pour devoirs de mandat;

Patricia Ceysens, Luc Gustin, Wouter Raskin, Ine Somers, wegens gezondheidsredenen / pour raisons de santé;

Evita Willaert, zwangerschapsverlof / congé de maternité;

Barbara Pas, familieaangelegenheden / raisons familiales;

Maya Detiège, Daniel Senesael, Benelux;

Dirk Van der Maelen, Raad van Europa / conseil de l'Europe.

Federale regering/gouvernement fédéral:

Didier Reynders, Pieter De Crem, Elke Sleurs, staatsbezoek (China) / visite d'État (Chine);

Steven Vandeput, NAVO-top / sommet OTAN.

Wetsontwerpen en wetsvoorstel

Projets et propositions de loi

01 Wetsontwerp houdende de aanpassing van de Middelenbegroting voor het begrotingsjaar 2015 (1026/1-3)

- Wetsontwerp houdende eerste aanpassing van de Algemene uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 2015 (1027/1-5)

01 Projet de loi contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2015 (1026/1-3)

- Projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015 (1027/1-5)

Hervatting van de beperkte algemene bespreking

Reprise de la discussion générale limitée

01.01 **Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, collega's, ik start met het idee dat niet de kwantiteit maar de kwaliteit belangrijk is. Bedankt dat u hier nog aanwezig bent.

Collega's, over deze materie werd al heel wat gediscussieerd, in de commissie en daarnet ook in de plenaire vergadering. Ik zal proberen niet in herhaling te vallen. Ik wil duidelijk maken waarvoor onze partij staat en wat wij denken over deze begrotingscontrole.

De datum van 29 maart zegt u waarschijnlijk niets meer, maar die dag viel de regen met bakken uit de lucht. Het was een koude zondag. Op die koude, regenachtige zondag hebben hier in Brussel ongeveer twintigduizend mensen betoogd tegen de regering. Ondanks de regen was er een felle betoging. Ondanks de regen waren de mensen eigenlijk goedgezind. Zij waren tegen deze regering, maar zij waren goedgezind omdat zij meenden dat er wel hoop was. Zij meenden dat er wel een alternatief was. Dit staat in tegenstelling tot wat deze regering altijd beweert.

Zij gingen ervan uit dat er een sociaal alternatief is dat investeert in mensen, de koopkracht beschermt en vooral de lasten eerlijk verdeelt. Dat alternatief bestaat. Het verhaaltje van deze regering dat er geen alternatief is en dat het moet, begrepen die mensen eigenlijk niet. Zij toonden dat heel fervent. Nogmaals, twintigduizend betogers in de gietende regen.

De meesten onder u zullen er niet geweest zijn en zullen dus ook niet hebben gemerkt dat 29 maart ook de start was van de begrotingsbesprekingen. Op dat moment zaten de meerderheidspartijen in een kasteel om de begrotingscontrole tot een goed einde te brengen. Men had dus geen last van die twintigduizend betogers en men was ook helemaal niet van plan om naar hen te luisteren of om op een of andere manier het beleid bij te sturen.

Dit is de conclusie die ik moet trekken uit deze begrotingscontrole. De kreten van die tienduizenden mensen uit diverse middenveldorganisaties werden toen niet gehoord. Deze regering blijft nog maar eens consequent de lasten bij de gezinnen leggen in plaats van bij anderen die bredere schouders hebben.

Een belangrijk element in deze betoging was de vraag naar rechtvaardige belastingen, eigenlijk de vraag naar een *tax shift*. In januari had de minister gezegd dat de *tax shift* er zou komen en toen had hij het over de maand maart. Dat was ongeveer het moment waarop de betoging en de begrotingscontrole plaatsvonden. Hij had het dus over de maand maart en voegde eraan toe dat dit uiteraard zou samenvallen met de begrotingscontrole. Toen al zagen sommigen bij Open Vld en N-VA dat niet zitten, mijnheer Van Biesen; zij vonden dat beide aangelegenheden gescheiden moesten blijven. In dat verband zei de voorzitter van CD&V dat het mogelijk was om in de voormiddag over de begrotingscontrole te beslissen en in de namiddag over de *tax shift*. Beide aangelegenheden zouden dan gescheiden maar eigenlijk ook gezamenlijk worden behandeld.

Collega's, niets van dit alles, al worden er steeds nieuwe deadlines gesteld voor de *tax shift*. Nochtans, de *tax shift* moet dringend worden ingevoerd voor een aantal redenen.

Ten eerste, wij zijn het er allen over eens dat de lasten op arbeid omlaag moeten. U hebt de lastenverlaging uit het competitiviteitspact gehaald en ze verschoven. Vandaag lazen wij in de krant dat er nu wel een lastenverlaging is dankzij de regering-Di Rupo. De andere moet er nog komen, want u hebt ze verschoven. De *tax shift* is dus dringend nodig, want de lastenverlaging is er nog niet.

Ten tweede, het is hoog tijd dat iedereen zijn of haar steentje bijdraagt en dat de lasten eerlijk worden verdeeld. Nogmaals, vandaag worden die vooral bij de gezinnen gelegd, veel minder bij de grote vermogens en nog veel minder bij de fraudeurs.

Collega's van CD&V, in ruil voor de indexsprong die wij bijna een maand geleden hebben goedgekeurd, wou u absoluut een *tax shift*. Zoals ik al zei, die hebt u nog altijd niet.

01.02 **Roel Deseyn** (CD&V): (...)

Wij hebben aansluiting gevonden bij onze partners uit de meerderheid toen de *tax shift* op de agenda werd geplaatst. U stelt het voor alsof zij de indexsprong hebben gekregen en wij ons deel van het akkoord nog niet hebben gekregen. Dat is manifest onjuist.

Wij zullen samen met de collega's van de meerderheid die fiscale rechtvaardigheid uitwerken in de komende weken en maanden. Men moet de grote oplevering nog niet verwachten in het eerste jaar van de legislatuur. Als men een grondige hervorming wenst, mag men daarvoor even de tijd nemen. U moet het zeker niet

voorstellen alsof ons deel van het akkoord nog niet werd gehonoreerd. Zowel het regeerakkoord in zijn geheel als de *tax shift* zijn projecten van deze meerderheid.

01.03 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer Deseyn, u hebt de *tax shift* nog niet. Nochtans, uw voorzitter zei dat de bespreking van de *tax shift* zou samenvallen met de begrotingsbesprekingen, in de maand maart. Hij voegde eraan toe dat een aantal politieke partijen niet wilden dat beide besprekingen samenvielen en bijgevolg zou het ene onderwerp in de voormiddag en het andere in de namiddag worden besproken. Dat is niet gebeurd. Eerst had men het trouwens over de behandeling van de *tax shift* in januari, vervolgens in maart, daarna zou het vóór het zomerreces gebeuren en nu zegt u dat de maatregel er ooit zal komen. Ik hoop het samen met u, mijnheer Deseyn.

Ik stel alleen maar vast dat het andere deel van het akkoord wel al is uitgevoerd. De indexsprong is nochtans geen evidente maatregel, zeker niet voor u. Welnu, die maatregel kon wel zeer snel worden genomen. De bespreking in het Parlement duurde een dag en een nacht. Voor de *tax shift* neemt u de tijd, maar u hebt die maatregel nog niet.

De maatregel staat in elk geval niet in deze begroting en werd ook niet besproken na de begrotingsbesprekingen. Ik heb er nochtans naar gezocht en eigenlijk heb ik goed nieuws voor u, mijnheer Deseyn. Ik heb toch een *tax shift* gevonden in deze begrotingscontrole, met name de karaattaks. Het zal u niet verbazen. Deze karaattaks is een cadeau aan de diamantairs. Wij hebben het daarover al uitvoerig gehad. Zelfs collega Van Biesen heeft op een bepaald moment in de commissie gezegd dat dit een gunstmaatregel is aan de diamantsector. Ook de collega's van de N-VA hebben in hun vrije tribune eigenlijk gezegd dat dit een geschenk is aan de diamantairs.

Collega Vanvelthoven heeft daarstraks al gewezen op de uitlatingen van de CEO van de Antwerpse diamantsector, die zei dat deze karaattaks de nodige zuurstof zal geven aan de sector. Ook u, collega Deseyn, hebt in de commissie gezegd dat dit voor extra jobs zal zorgen omdat diamantairs uit Dubai naar hier zullen komen, wat volgens mij toch wel erg merkwaardig is als deze taks een belastingverhoging zou zijn. Maar uiteraard is het geen belastingverhoging, het is een gunstmaatregel voor de sector.

Ik ga er verder niet op in. We hebben dat hier al voldoende besproken in de voorbije uren.

01.04 Roel Deseyn (CD&V): Mevrouw Temmerman wil er niet meer op ingaan. Het gaat om meer dan iets te betalen. Soms is men ook blij dat men voor iets kan betalen, bijvoorbeeld voor een verzekeringspremie. Veel mensen en economische sectoren zijn blij dat ze een verzekeraar kunnen hebben. Ook daar betaalt men een prijs voor de rechtszekerheid. U lijkt dat niet te begrijpen, ondanks de uitleg die vele collega's hebben gegeven. Dat is spijtig. U benadert dat zeer eenzijdig en u wenst dat eigenlijk niet in te zien, omdat dat niet goed past in de oppositiestrategie.

01.05 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer Deseyn, het spijt me, maar daarmee doet u ons echt onrecht aan. We hebben de bankentaks mee goedgekeurd en over de kaaimantaks hebben we gezegd dat het eigenlijk ons voorstel was. Als we ergens achter staan en als we er goede elementen in vinden, dan zeggen we dat ook. Dit is geen oppositiepraat. Het werd ook al in de vorige regering voorgesteld, mijnheer Deseyn, en toen werd het tegengehouden door de toenmalige staatssecretaris omdat het een cadeau is aan de diamantairs.

Ik wou er niet verder op ingaan, maar u begint er opnieuw over. Het is toch heel merkwaardig dat iets wordt voorgesteld door de sector, waarvan het hoofd van de BBI zegt dat het een heel gevoelige sector is. Er gebeuren daar een aantal zaken waarmee we anders zouden moeten omgaan en waarvoor er meer mensen nodig zijn om controles uit te voeren. Er zijn in het verleden al heel grote controles geweest. Voor één diamantbedrijf bedroeg de fraude 150 miljoen euro. U zegt nu tevreden te zijn met 50 miljoen euro voor de hele sector. Waarom is men tevreden? Men weet, zoals met een verzekering, dat men verzekerd is voor de toekomst. Als er nog fraude wordt gepleegd, dan zal men dat niet meer nagaan. Men weet wat men zal betalen, hoeveel winst men ook maakt. Dat is een heel rare manier om te zeggen dat het een belastingverhoging is.

Laten we het nog over iets anders hebben, laten wij eens kijken of de regering er ten minste in geslaagd is om op het goede spoor te staan en in de goede richting te gaan, zoals de heer Van Biesen daarnet zei.

01.06 **Luk Van Biesen** (Open Vld): (...)

01.07 **Karin Temmerman** (sp.a): Wij zijn op het goede spoor.

01.08 **Luk Van Biesen** (Open Vld): (...)

01.09 **Karin Temmerman** (sp.a): Neen. U hebt het gevraagd en u hebt daarna bevestigend geantwoord: wij zijn op het goede spoor. De meerderheid is daar zeer van overtuigd. Ook minister Van Overtveldt zei in de commissie dat de Europese Commissie ons land een goed rapport heeft gegeven. Ik citeer hem: "Die pluim steek ik graag op mijn hoed."

Collega's, de heer Laaouej heeft er al zeer uitgebreid naar verwezen dat het begrotingsresultaat toch niet zo rooskleurig is als men het graag laat uitschijnen. De Europese Commissie heeft in haar lentevooruitzichten die zij op 6 mei heeft gepubliceerd, al rekening gehouden met deze begrotingscontrole. Haar raming voor het begrotingsresultaat is een verbetering van het structureel saldo, mijnheer Van Biesen, met 0,5 %, niet met 0,65 %. De Commissie zegt immers – het is een detail – dat een aantal maatregelen niet structureel zijn. Laten we de Europese Commissie dus maar geloven: 0,5 %. Dat betekent dat de regering haar eigen doelstelling en die van het stabiliteitsprogramma niet haalt, want die bedroeg 0,7 %. U bent het met mij eens, neem ik aan, mijnheer Van Biesen. Het is dus een beetje raar dat de regering victorie kraait en zegt dat zij het gehaald heeft, want eigenlijk is dat niet zo. De doelstelling was 0,7 %.

Mijnheer de voorzitter, u hebt daarop in de commissie de vraag gesteld wat 0,2 % van het bbp inhoudt. Dat is 800 miljoen, 800 miljoen die men niet heeft gehaald, maar wel voorop had gesteld.

Ook als wij naar enkele concrete maatregelen kijken, kunnen wij alleen maar vaststellen dat het gezellig was in het kasteel op 29 maart, maar buiten goot het. De regering heeft echter zijn huiswerk niet helemaal goed gedaan.

Ik zal de feiten kort overlopen. Ik begin met de primaire uitgaven. Zij zijn met 155 miljoen euro toegenomen. Dat komt door de opmerkingen van het Rekenhof over de initiële begroting. De regering is daaraan tegemoetgekomen, maar voor heel wat begrotingsposten heeft men nog altijd te weinig middelen geraamd, bijvoorbeeld voor Belgocontrol. Minister Galant zegt dat zij voor Belgocontrol eigenlijk 24 miljoen nodig heeft – ik neem er slechts één voorbeeldje uit – maar dat bedrag staat er niet in.

Daarnet heeft de heer Vuye aangekondigd dat de heer Francken eigenlijk ook een bijkomend budget wil. Dit staat ook niet in de begroting. Wij hebben ook nog geen amendement van de meerderheidspartijen gezien over dat bijkomend budget dat de heer Francken vraagt. Met mij stelt u dat vast. Er is geen amendement. Ook daar is er nog altijd een tekort.

De primaire uitgaven zijn met 155 miljoen euro gestegen, maar er zijn toch nog een heel pak tekorten.

Ten tweede, de rentelasten. De regering gaat ervan uit dat de rente op het niveau van 11 maart zal blijven en de rest van het jaar niet zal stijgen. Dit levert 80 miljoen euro op. Dat was in maart. Op 11 maart bedroeg de tienjaarsrente 0,5 %. Dat is 0,5 meer dan 0.

Mijnheer de minister, vorige week stond de rente op 1,2 %. Een rentestijging van 0 naar 1,2 % maakt dat de 80 miljoen euro die u hebt ingeschreven zeer twijfelachtig wordt. Ach, het is maar 80 miljoen euro. Een tekort van 800 miljoen euro of 80 miljoen euro, het is allemaal niet zo erg. Het blijft wel zeer onrealistisch om in de rentelasten de opbrengst van 80 miljoen euro in te schrijven.

Ten derde, de dotaties aan de Gemeenschappen en Gewesten. Ik zal het niet hebben over de discussie inzake de 750 miljoen euro. Ik merk alleen maar op dat het Rekenhof heel duidelijk heeft gezegd dat er 124 miljoen euro te weinig is vooropgesteld. Er is 800 miljoen euro, 80 miljoen euro, 25 miljoen euro en 124 miljoen euro te weinig vooropgesteld.

De nieuwe cijfers voor groei en inflatie die u op uw eigen begroting hebt toegepast, zijn niet toegepast op de dotaties van de regio's. Vandaar die 124 miljoen euro. "Slechts 124 miljoen euro", zult u zeggen, mijnheer de minister.

Ten vierde, de onzekere terugverdieneffecten. De heer Peeters is weggegaan omdat hij wist dat er geen vragen meer voor hem waren. In de algemene bespreking wil ik het toch nog eens hebben over de startersjobs en de flexi-jobs in de horeca.

Daar houdt men rekening met een hele reeks terugverdieneffecten, terwijl die eigenlijk discutabel zijn. Collega's van CD&V, begrijp mij niet verkeerd, wij staan achter deze maatregelen. Alleen blijven wij met de vraag zitten of die maatregelen ervoor zullen zorgen dat daarmee zoveel jobs zullen worden bij gecreëerd.

We hebben gisteren een deel van de discussie gehad over de pensioenen en over werkbaar werk. Daar is gezegd dat minister Peeters bezig is met bijkomende maatregelen om ouderen te stimuleren om langer te werken.

Allemaal heel goed, maar laten we niet vergeten dat minister Peeters een enveloppe heeft voor de risicogroepen. Bij die risicogroepen horen de ouderen en de jongeren. Hij wil het aantal jongeren met startersjobs verdubbelen, maar zijn enveloppe blijft wel gelijk. Dat wil zeggen dat er minder zal overblijven voor de andere risicogroepen. Een van de andere risicogroepen zijn de ouder wordende mensen, waarvan gisteren werd gezegd dat er voor die groep wel middelen zullen zijn. Toch wel een probleem.

Zullen die terugverdieneffecten er zijn? Ik ben niet de enige die deze vragen stelt. Ook de heer Lachaert heeft daarbij heel ernstige vragen gesteld, onder andere in een opiniestuk. Hoe zal minister Peeters dit waarmaken? Hoe zal hij ervoor zorgen dat die achtduizend jobs er komen?

Nogmaals, niet ik vraag mij dat af. Ik vraag mij dat ook af, maar ook collega's van de meerderheid doen dat.

Collega's, mijnheer de minister, u rekent zich hier rijk. Die terugverdieneffecten zijn heel onzeker. Hetzelfde geldt voor de flexi-jobs in de horecasector.

Door die flexi-jobs zou er 50 miljoen euro aan terugverdieneffecten zijn. Nogmaals, plots zou die sector helemaal wit worden. *Chapeau* als dat zo is. Laten we dat vooral doen. Alleen ontbreekt het aan concrete maatregelen om dit waar te maken. Ook hier rekent u zich rijk.

Collega Deseyn, nog even geduld, ik begin met de goede zaken. Is er niets goed aan deze begrotingscontrole? Toch wel. We hebben er lang op moeten wachten, maar de kaaimantaks is er eindelijk. Het is een kaaimantaks die is overgeschreven van ons voorstel, tot daaraan toe, maar we zijn blij dat hij er is.

Collega Deseyn, hij heeft wel kleine tandjes. De onze had grote tanden. De uwe heeft kleine tandjes. Hij zal dus iets vangen, maar met ons voorstel zou het nog veel meer zijn geweest. In ieder geval, ons voorstel had een hele reeks met grote tanden.

Een tweede goede maatregel is de vijf miljoen extra voor de geestelijke gezondheidszorg, dat kunnen we alleen maar toejuichen.

Toch, collega's, blijft deze begrotingscontrole die van de gemiste kansen: een gemiste kans om een echte bijsturing te doen en om de zaken eerlijk te verdelen. Ik heb uit uw tussenkomst begrepen, mijnheer de voorzitter, dat u daarvoor absoluut wilt ijveren. Hier, in deze begrotingscontrole, hebt u een kans gemist om eerlijke en rechtvaardige belastingen in te voeren en om de *tax shift* waarvan ook u voorstander bent, toe te passen bij deze controle. Een gemiste kans ook met de karaattaks, daarover hebben we het voldoende gehad. Opnieuw is dit een cadeau aan de grote vermogens en de fraudeurs en komt daar geen *tax shift*. Vooral ook is dit een gemiste kans om de eigen doelstellingen te halen, collega's van de meerderheid, doelstellingen die u hebt vooropgesteld. Om al deze redenen zal de sp.a-fractie morgen deze begrotingscontrole met veel overtuiging niet goedkeuren. Ik dank u voor uw aandacht en uw aanwezigheid.

Le **président**: La parole est à M. Gilkinet au nom d'Ecolo-Groen. M. Calvo est inscrit aussi, à la huitième place.

Mijnheer Calvo, u staat ingeschreven op de sprekerslijst voor de algemene bespreking. Als vijfde spreker is de heer Gilkinet ingeschreven, als zesde de heer Dispa, als zevende de heer Maingain, als achtste de heer Calvo en als negende de heer Van Hees.

01.10 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, de heer Calvo zal voor Groen-Ecolo spreken en ik zal voor Ecolo-Groen spreken.

Chers collègues, je me suis déjà exprimé dans le cadre de la discussion générale, ce qui me permettra d'être plus court maintenant. Je voudrais d'abord réagir à l'état d'esprit des membres de la majorité par rapport à ce premier ajustement budgétaire.

Nous nous sommes largement exprimés concernant le budget. Le groupe Ecolo-Groen a déposé un budget alternatif. Nous avons fait cet exercice passionnant d'établir notre propre budget. Nous arrivons aujourd'hui, comme cela se passe dans toute entité publique, au premier ajustement budgétaire. J'ai entendu dans le chef des membres de la majorité une autosatisfaction très grande par rapport à cet exercice "réussi", "extraordinaire", "quel talent, monsieur le ministre du Budget, quelle vision budgétaire!"

Nous n'allons pas nous plaindre, en tant qu'élus, que les choses soient très positives en apparence. Je voudrais simplement relativiser le constat. Celles et ceux qui prétendraient, comme certains collègues le font, que la situation budgétaire macroéconomique est le résultat de l'action politique du gouvernement mise en place depuis un an, sont un peu dans l'excès.

Prenons en compte un contexte international intéressant pour le moment car les prix du pétrole sont assez bas et il est aussi possible de se financer sur les marchés financiers à des taux tout à fait concurrentiels. Ce sont deux facteurs exogènes, externes à notre économie qui donnent un peu d'oxygène mais qui ne sont pas le résultat du travail du gouvernement. Ils sont un élément de contexte plutôt positif. Je ne m'en plains pas en le disant.

Un autre élément qui a rendu l'exercice budgétaire particulièrement facile a déjà été largement débattu avant que je ne monte à la tribune. Mon collègue Marcel Cheron est excellemment intervenu sur le sujet, d'autres collègues se sont exprimés. C'est le résultat des projections du SPF Finances dans la mise en œuvre d'une nouvelle loi spéciale de financement qui aboutit au désavantage des entités fédérées, des Régions, à une répartition des moyens plus favorable à l'État fédéral.

Finalement, l'exercice de l'ajustement budgétaire, vu ces circonstances, n'était pas si difficile, monsieur le ministre du Budget. Il aurait pu vous donner la capacité d'infléchir la ligne donnée dans le cadre de l'exercice principal du budget 2015, de corriger ce qui devait l'être, de réorienter certaines masses budgétaires, ce qui n'a pas été fait.

Je voudrais mettre en évidence d'autres indicateurs que ceux que vous utilisez, notamment les indicateurs de la croissance, de l'évolution de la dette de la Belgique et d'autres qui sont aussi le résultat de choix politiques ayant été posés par vous ainsi qu'avant vous par le ou les gouvernements précédents.

Voyons l'indicateur de la répartition des richesses, du chômage, de la pauvreté chez nous, chez les femmes et les enfants. Ce sujet est largement débattu dans certaines commissions, notamment en commission Santé. Il est impossible aujourd'hui de se réjouir de l'état de la redistribution.

J'en viens à l'indicateur économique. Comment fonctionne aujourd'hui notre économie? Des milliers d'emplois se sont-ils créés? Certains sont annoncés, les choses vont plus ou moins bien, avec des mauvaises nouvelles, de temps en temps des éclaircies, mais il n'est pas possible d'affirmer que, structurellement, nous sommes aujourd'hui sur la voie d'un redéploiement économique.

En ce qui concerne les indicateurs environnementaux, nous sommes très régulièrement montrés du doigt, condamnés, secoués, notamment par l'Europe, par rapport à ce qui n'est pas mis en œuvre.

En matière de politique climatique et énergétique, nous l'avons dit au moment du budget initial, on ne voit toujours pas grand-chose dans l'ajustement.

Un autre indicateur intéressant est le fonctionnement de l'appareil de l'État. Notre ministre de la Justice est lui-même conscient que notre justice est dans un état particulièrement problématique. L'image qui est donnée de l'État dans sa capacité à juger est désastreuse et de nature à faire perdre la confiance du citoyen dans l'appareil judiciaire, sans parler de l'aptitude de ce dernier notamment de poursuivre la fraude financière et fiscale au sens large. Cet élément a déjà été abordé par d'autres et par moi-même. On a cité le cas de l'OCDEFO mais aussi de parquets financiers qui se plaignent amèrement d'un manque de moyens,

ce qui conduit paradoxalement à la perte de moyens pour l'État fédéral.

Enfin, même si la liste est longue, je terminerai par l'indicateur de mobilité. Quel est l'état de la SNCB? Quand seront terminés les travaux du RER? Les choses sont-elles vraiment positives en la matière?

Quand la majorité se réjouit et s'arroge la responsabilité positive de la situation économique et budgétaire de notre État, je pense qu'elle va un peu loin et qu'il y a des défis à relever et nous attendons le gouvernement dans ces matières. Monsieur le ministre du Budget, il est extrêmement dommage que ce premier ajustement n'ait pas permis la concrétisation d'un engagement de campagne électorale, de ce qui figure dans l'accord de gouvernement dont on a aussi beaucoup parlé avant que je ne monte à cette tribune: le transfert fiscal devant faciliter la création d'emplois en faisant contribuer d'autres types de revenus. Rien de tout cela dans cet ajustement budgétaire qui nous est soumis aujourd'hui, même si certains essaient de le faire croire!

Le ministre des Finances, qui s'occupe de la Grèce avec ses collègues de l'Eurogroupe – et j'espère qu'il s'en occupe bien mais j'ai des doutes à ce sujet –, essaie de renommer, de requalifier de *tax shift* quelques mesures fiscales éparses. Mais celles-ci ne correspondent pas à ce que nous attendons en termes de transfert fiscal.

Monsieur le président, je vous ai entendu, j'ai lu ce que vous avez écrit au sujet du *tax shift* et j'ai apprécié les propos que vous avez tenus. J'adhère moins à d'autres de vos discours. Je ne vous fais pas ici un reproche, mais je me pose la question de savoir quand votre parti sortira de la logique de "la bonne du curé" selon laquelle "Je voudrais bien, mais je peux point".

L'animation de blogs présente un grand intérêt. Il est très courageux de votre part, vu le contexte de la majorité fédérale, d'accorder des interviews en faisant connaître la direction dans laquelle vous souhaitez aller. Je peux même valider certaines des pistes que vous évoquez. Mais nous ne voyons rien venir.

Il en va de même du côté du parti du premier ministre, du ministre du Budget, qui dit vouloir un *tax shift* qui mette à contribution les pollueurs, les spéculateurs, les fraudeurs.

Allez-y! Nous ne demandons qu'à voir.

Quelle déception ai-je eue lorsque, à l'occasion de l'analyse de ce premier ajustement, je n'ai pas vu la première trace du transfert fiscal qui pourrait constituer une alternative à des choix politiques que vous posez.

Hier, en commission des Affaires sociales, durant toute la nuit, il a été question de l'allongement linéaire des carrières sans prendre en compte les carrières les plus lourdes, sans envisager des alternatives, sans mettre en place des formules de partage du temps de travail. Il y a également eu le saut d'index. Avant-hier, il a été question, dans le cadre de votre budget initial, de mesures d'économie en matière de sécurité sociale qui frapperont les plus faibles, les travailleurs et surtout les travailleuses à temps partiel, les pensionnés qui subiront le saut d'index et la non-indexation des barèmes fiscaux.

Nous avons fait les calculs sur la base de votre note budgétaire pluriannuelle. Vous allez réaliser pour plus de 5 milliards d'euros d'économie en matière de sécurité sociale.

On peut reprendre les tableaux, monsieur le ministre du Budget. Si on compte l'impact cumulé du saut d'index sur les allocations sociales et de diverses mesures ciblées d'exclusion des bénéficiaires de notre système de sécurité sociale, on atteint ce montant.

Le *tax shift* pourrait, s'il est bien pensé - ça peut être aussi la pire des choses évidemment -, être l'alternative à tous ces choix politiques douloureux. Nous ne le voyons pas dans cet ajustement budgétaire. Autant nous avons fortement critiqué l'exercice initial, autant nous avons proposé des alternatives qui contenaient notre propre *tax shift* souvent caricaturé par le président de la commission des Finances. Je pense qu'il a eu un exposé explicatif de M. Calvo sinon on pourra le reprendre à une autre occasion. En tout cas, nous voulons en tant qu'écologistes, montrer qu'il y a moyen de faire autrement. Het kan anders. C'est possible autrement.

Avant d'en venir aux mesures spécifiques de l'ajustement budgétaire, je voudrais également donner un commentaire sur un élément de référence, un indicateur que vous utilisez trop régulièrement, monsieur le ministre du Budget. C'est la part des dépenses publiques par rapport au PIB. C'est souvent un slogan que

vous utilisez pour plaider, non pas pour de nouveaux moyens afin de mener de nouvelles politiques publiques en matière d'éducation, de justice, de solidarité, d'investissements dans l'économie, en matière climatique, mais plutôt pour dire stop parce qu'on dépense trop par rapport à notre PIB. Monsieur le ministre du Budget, je pense que cet indicateur a vraiment ses limites. Je vous invite à y réfléchir et à questionner cette position de principe que vous avez prise. D'une part, je pense qu'on ne peut pas intégrer dans ce que vous appelez les dépenses publiques, les dépenses de sécurité sociale. Ces dépenses sont un salaire différé. C'est le résultat de la cotisation des travailleurs. D'autre part, on compare des pommes et des poires entre un PIB et des dépenses publiques, d'autant plus que certaines dépenses publiques sont comptabilisées à plusieurs reprises.

Notre conviction est qu'il y a aujourd'hui encore et toujours, des besoins non rencontrés en termes de solidarité, de cohésion sociale, d'investissements dans l'économie du futur, dans des secteurs qui méritent un soutien spécifique, et je ne parle pas du secteur du diamant. On est arrivé, certains membres de la majorité se sont exprimés en ce sens, à un niveau de non-retour en matière d'économies. D'autres pays qui ont, sous la pression d'institutions internationales, posé des choix d'économies, aujourd'hui s'en mordent les doigts, dans la logique déflationniste qu'ils ont à vivre, dans la perte de confiance des citoyens et dans les dysfonctionnements de leur système économique.

Il faut sortir de cette logique.

Plusieurs membres du gouvernement, y compris des membres de votre parti, se sont exprimés en disant qu'il fallait arrêter de détruire notre fonction publique, que nous en étions arrivés à un point où on ne pouvait pas aller plus loin, qu'il fallait demander des trajectoires budgétaires plus douces plutôt que de se faire mal aujourd'hui. Cependant, je ne vois pas de changement de cap dans le chef de votre gouvernement.

Cet ajustement budgétaire aurait pu constituer une opportunité de corriger le tir – mais pas comme dans le cadre d'un exercice initial. Les masses budgétaires, cela a été dit par M. Van Rompuy, Mme Smaers, M. Van Biesen, sont sans commune mesure. On aurait pu être plus ambitieux en matière de masse budgétaire. C'est sans doute au moment du budget initial 2016 que vous devriez nous surprendre positivement.

Je voudrais toutefois mettre en évidence que les choix que vous avez posés ne vont pas dans le sens de davantage de justice fiscale, davantage d'efficacité des outils publics, davantage de redistribution, davantage d'investissements dans l'économie du futur.

Je citerai quelques exemples spectaculaires. Premièrement, la fameuse taxe diamant est un régime taillé sur mesure, un régime de faveur pour un secteur spécifique qui a manifestement le bras long au sein de votre gouvernement.

L'ensemble des organismes extérieurs consultés par rapport à ce mécanisme s'interrogent sur sa pertinence, sur l'évaluation des recettes. Qu'il s'agisse de la Cour des comptes, de l'Inspection des Finances, du SPF Finances, du Conseil d'État, ils sont unanimes. Mais vous avez, comme en d'autres matières, raison contre le reste du monde ou alors, vous subissez une influence tellement forte que vous ne pouvez pas ouvrir les yeux sur le fait qu'il est anormal de taxer de façon forfaitaire un secteur qui génère autant de profits, qui est sensible au phénomène de fraude.

Nous dénonçons, avec force, ce régime de faveur attribué au secteur du diamant. Nous suggérons, en cas de problème de bonne perception de l'impôt, de se doter de moyens spécifiques comme cela existe dans d'autres domaines au lieu de créer un système *sui generis* de faveur pour ce secteur. Je suis certain que la recette qui en découlerait serait bien plus élevée que celle envisagée et que vous présentez comme une victoire extraordinaire.

Monsieur le ministre, il faut être plus solidaire de vos collègues et si vous n'êtes pas d'accord, je vous invite à leur en faire part, et pas seulement à moi. Un ministre du Budget doit pouvoir résister à de mauvais choix politiques posés par ses collègues. J'ignore si, à Hannut, il y a beaucoup de diamantaires, mais vous pouvez exprimer que d'autres secteurs économiques mériteraient un traitement spécifique, car ils permettraient un développement et une création d'emplois plus forte, plus légitime, plus redistributive.

Nous nous exprimons également sur la taxe Caïman, taxe de transparence. C'est un système qui découle d'une tendance internationale réjouissante à l'échange automatique d'informations, sous l'impulsion des

États-Unis. Il est inscrit dans les astres qu'il sera toujours plus difficile de cacher l'existence de sociétés offshore et de profits dans ces sociétés qui ne sont pas correctement taxées, mais le régime que vous avez choisi n'est pas le plus ambitieux.

Le groupe Ecolo-Groen a déposé, à plusieurs reprises, une proposition de loi tendant à intégrer dans notre Code des impôts sur le revenu un système de contrôle qui vient des États-Unis, le système CFC.

Ce système CFC (*Controlled foreign corporation*), qui existe dans d'autres pays, est d'une efficacité absolument redoutable. Les sociétés sont taxées dans leur pays sur le profit réalisé à l'étranger, notamment dans le cadre de ces sociétés offshore. Elles peuvent seulement déduire de l'impôt dû ce qu'elles ont payé à l'étranger. Ainsi, l'on arrive à un système de concurrence fiscale loyale. Ce n'est pas du tout ce qui est prévu dans le cadre du système envisagé ici, puisqu'à partir d'une taxation à 15 %, ce qui est quand même particulièrement avantageux, l'impôt pourrait ne pas être payé chez nous.

Le contrôle budgétaire prévoit aussi des revenus supplémentaires en matière de lutte contre la fraude. Par principe, nous les accueillons positivement. Mais quand nous essayons de savoir quels sont les mécanismes et quels moyens seront consacrés à la lutte contre la fraude et permettront de percevoir ces recettes (qui sont un dû), il n'est pas facile d'obtenir des informations.

M. Ducarme nous a dit que l'ISI aurait cent membres de personnel supplémentaires. Et puis, dans le cadre des discussions, nous apprenons qu'il s'agit d'habiller Paul en déshabillant Jacques, d'un transfert interne au sein de l'administration fiscale. La pyramide des âges de l'ISI devrait interpeller l'ensemble du gouvernement afin de conserver l'expertise de fonctionnaires plus âgés qui vont bientôt être admis à la pension. Et chacun de ces chercheurs, de ces enquêteurs, génère davantage que ce qu'il coûte en termes de recettes nouvelles – mais qui sont un dû, il ne s'agit pas d'impôts nouveaux mais simplement d'impôts effectivement payés.

Monsieur le ministre, le moment le plus étonnant de la discussion budgétaire est le dépôt de cet amendement par les collègues de la N-VA pour transférer deux membres du personnel du cabinet de Mme Sleurs, qui était en charge de la fraude fiscale, vers le cabinet du ministre des Finances. C'est à ce moment-là que nous avons appris que pendant un an, en termes de coordination de la politique de lutte contre la fraude fiscale dans notre pays, estimée à entre 20 et 30 milliards d'euros de coûts structurels pour l'État, il y avait deux personnes! On ne m'a pas communiqué leur niveau; c'était peut-être un universitaire avec du personnel d'appui. Après, on s'étonnera de ne pas avoir entendu de la part de Mme Sleurs de plan ambitieux pendant un an. On a plutôt entendu l'inverse. C'est à l'image de l'ambition de ce gouvernement en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Dans le cadre de l'analyse de la loi-programme, nous reprendrons les discussions au sujet de la manière dont on va taxer les intercommunales, la question des boni de liquidation qui sont des avantages énormes donnés à certaines structures. Je ne plains pas ceux qui pourront en bénéficier mais il y a encore une logique du deux poids deux mesures. Il y a aussi beaucoup à dire sur les revenus de la taxe bancaire telle que réintroduite via amendement dans la loi-programme. Je conteste la position défendue par M. Van Biesen et par M. le président de la commission des Finances sur l'efficacité et la justesse du dispositif. Nous estimons que la contribution doit être inversement proportionnelle à la taille des banques, c'est-à-dire une contribution moindre des plus petites banques, au modèle plus sûr que les plus grandes banques pour les encourager, en fonction des critères choisis, à développer des pratiques moins risquées que celles qui ont coûté très cher à notre État.

Il y a d'autres éléments spectaculaires. Je ne fais pas ici un inventaire à la Prévert sur l'ensemble des recettes et dépenses mal estimées, identifiées notamment par la Cour des comptes.

En matière d'intercommunales, vous avez modifié la base taxable à plusieurs reprises. En matière de factures à apurer dans le secteur de la Justice, pour plus de 100 millions d'euros, on ne connaît pas encore l'acceptation de l'Institut des Comptes Nationaux par rapport à la méthode que vous avez choisie. En matière de contribution du nucléaire, je laisse le soin à M. Calvo de lire à la tribune la convention relative à la centrale de Tihange. Les recettes sont plus qu'aléatoires. Au niveau de la Régie des Bâtiments, il est impossible de savoir quels vont être les investissements effectivement réalisés: la prison de Haren, les palais de Justice de Namur et de Dinant et autres investissements ailleurs dans notre pays par rapport auxquels des engagements n'ont pas été respectés. Il y a aussi la question des provisions interdépartementales. Bref, au-delà de ne pas être visionnaire et de ne pas être juste, votre exercice est absolument incertain.

Avant d'en arriver à ma conclusion, je dirai un mot sur la question du dialogue avec les entités fédérées sur la mise en œuvre de la loi spéciale de financement. J'ai entendu le collègue Laaouej être assez dur à l'égard du SPF Finances. J'estime qu'il est une responsabilité politique plutôt qu'administrative de pouvoir clarifier les choses. Comme cela a été dit, la loi spéciale de financement prévoit la négociation d'un arrêté royal permettant de fixer le mode de collaboration, les critères utilisés et les modes de communication entre l'État fédéral et les entités fédérées.

Voorzitter: Siegfried Bracke, voorzitter.
Président: Siegfried Bracke, président.

L'erreur politique est de n'avoir toujours pas mis en œuvre cet arrêté royal qui permettrait de fluidifier le dialogue et l'échange d'informations entre l'État fédéral et les entités fédérées. Nous attendons des réponses et des engagements clairs ainsi qu'un état des lieux en ce domaine.

Nous avons vraiment l'impression que le gouvernement n'entend pas les réactions autour de lui. Vous maintenez le cap de l'austérité aveugle. Vous n'avez pas remis en cause les mesures les plus dures qui toucheront des dizaines de milliers de nos concitoyens. Vous n'avez pas avancé vers davantage de justice fiscale. Tout au contraire, comme en témoignent la taxe diamant et la taxe Caïman, vous ne tenez pas compte d'éléments extérieurs qui nous semblent évidents en termes d'objectifs politiques. Vous négligez, par exemple, la Conférence sur le climat. Vous n'intégrez pas non plus ce que vous disent les organes extérieurs chargés de vous conseiller dans votre travail, tels que la Cour des comptes et le Conseil d'État.

Vous avancez comme un train lancé dans le brouillard, sans vous préoccuper de la grogne sociale qui s'exprime et de la mobilisation citoyenne. Dans la rue, des associations et nos concitoyens réclament plus de justice fiscale. Vous leur répondez avec la taxe diamant et la taxe Caïman. Je ne pense pas que ce soit ce qu'ils attendent. Ils espèrent éventuellement un *tax shift*, une meilleure contribution des revenus des capitaux, un élargissement de la base taxable, une meilleure progressivité de l'impôt. Ils attendent davantage de justice sociale. Vous leur répondez qu'il faudra travailler trois ans de plus, quel que soit le métier exercé. Vous prenez des décisions dont l'impact sera énorme sur le niveau de pension dont bénéficieront les femmes, qui sont déjà très fortement désavantagées en termes de structure de marché de l'emploi. Nos concitoyens veulent travailler et attendent des emplois de qualité. Vous leur proposez des "flexijobs".

Nos citoyens attendent une action en matière environnementale, davantage de justice environnementale. J'ai cherché. Pas plus que dans le budget initial, il n'y a dans votre ajustement budgétaire de choix qui soit posé en la matière. Monsieur le ministre du Budget, le budget – désolé, puisque vous êtes le seul à devoir l'assumer au nom du gouvernement – est totalement insuffisant. Nous sommes presque à la veille du 30 juin. C'est l'heure de la remise des CEB et d'autres formules certificatives. Si j'étais le jury qui devait décider de votre admission dans l'année ultérieure, je pourrais vous dire que vous avez raté les examens initiaux et que l'examen de passage que constitue l'ajustement budgétaire ne vaut pas mieux. Je vous demande donc de remettre l'ouvrage sur le métier.

Monsieur Piedboeuf?

01.11 **Benoît Piedboeuf** (MR): (...) votre cotation.

01.12 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Dites-moi, monsieur Piedboeuf.

01.13 **Benoît Piedboeuf** (MR): Peut mieux faire.

Le **président**: Chers collègues, après M. Dispa, je donnerai la parole à M. Van Hees.

Daarna zijn alleen nog mevrouw Smaers en de heer Crusnière als sprekers ingeschreven. Voor het overige is er niemand meer ingeschreven voor de verschillende hoofdstukken.

01.14 **Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): (...)

De **voorzitter**: Dat is intussen gebeurd.

01.15 **Benoît Dispa** (cdH): Chers collègues de la commission des Finances et les quelques autres collègues qui sont encore présents, monsieur le ministre, monsieur le président, en votre absence, notre honoré collègue Georges Gilkinet a été un peu désobligeant avec le président faisant fonction puisqu'il a assimilé M. Van Rompuy à "la bonne du curé". Je ne suis pas certain qu'il a compris l'allusion car Annie Cordy n'est pas très populaire au Nord. J'aurais voulu le réconforter et dire que j'aurais été très honoré de prendre la parole sous sa présidence mais je ne suis pas mécontent d'être ici sous le regard du président en titre.

Vous transmettez à M. Van Rompuy des félicitations et des encouragements car, non seulement il a présidé les travaux de la sixième commission avec autorité, mais il a aussi conquis le perchoir ici même et a créé le débat par ses prises de position qui sont toujours très fortes. Méfiez-vous monsieur le ministre, peut-être avez-vous là un concurrent qui pourrait se profiler pour assumer des responsabilités futures.

Puisque vous avez été les uns et les autres très patients, je me permettrai peut-être d'introduire une note de poésie non pas dans ce monde de brutes - je ne qualifierais pas ainsi les débats que nous avons eus en commission-, mais en tout cas dans ce débat aride et surtout rempli de chiffres. C'est Joachim du Bellay qui a dit en son temps: "Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage!" Si je devais paraphraser Joachim du Bellay, en étant nettement moins lyrique et beaucoup plus prosaïque, j'aurais tendance à dire "Heureux qui comme Hervé a fait un petit conclave." Au sortir du conclave, ce fut votre expression, monsieur le ministre, vous avez dit que vous étiez un homme heureux, un ministre du Budget heureux parce que les débats avaient été relativement brefs. Vous vous êtes rattrapé vu la durée des débats ce jour au sein de ce parlement. On aura finalement consacré plus de temps à l'ajustement que le gouvernement lui-même lors de ses travaux d'élaboration de ce contrôle budgétaire.

Vous étiez un homme heureux, non seulement à cause de la brièveté de l'exercice, mais aussi parce que vous aviez pu vous en sortir à moindre mal. Le gouvernement a eu l'occasion de tabler sur ce qui lui apparaissait comme de bonnes nouvelles. Ce faisant, vous avez d'ailleurs exprimé une satisfaction qui s'est vite avérée contagieuse dans vos rangs puisque, assez rapidement, le vice-premier ministre M. Reynders a fait savoir que la balle était dans le camp des Régions. Dans la foulée, le chef de groupe MR au Parlement wallon a fait savoir aux ministres du gouvernement wallon qu'ils ne pouvaient pas partir en vacances, ce qui n'était d'ailleurs pas dans leurs intentions.

Nous avons assez vite compris que le bonheur des uns faisait le malheur des autres. Je voudrais revenir sur cet incident, sur le clash qui est apparu entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées à l'annonce de cette modification des chiffres concernant l'IPP régional. J'ai eu l'occasion de vous le dire en commission, monsieur le ministre du Budget, ce n'est en rien un grief à votre égard, mais je pense qu'on a vraiment vécu à ce moment-là quelque chose de grave, que notre pays ne devrait pas revivre trop fréquemment sous peine de mettre tout l'édifice institutionnel belge sous pression.

À chaque étage de l'État fédéral, on a senti des secousses et personne n'a à y gagner. Quels que soient les aléas politiques des compositions de majorité à tel ou tel niveau de pouvoir, une cohérence s'impose. Objectivement, cette cohérence n'est pas apparue à ce moment-là. Depuis lors, les choses se sont un peu apaisées. Vous avez d'ailleurs vous-même contribué à calmer les esprits. Vous n'avez pas un tempérament belliqueux et c'est bien ainsi.

Je tire trois leçons de cet épisode malheureux. Il faut respecter trois impératifs. Il y a tout d'abord un impératif de fiabilité. On a beau dire dans les rangs de la majorité que, finalement, les résultats sont plus ou moins identiques.

Il n'empêche qu'il est important d'avoir un calcul qui soit fiable, que l'on ait une méthodologie qui soit incontestée.

Manifestement, ce n'était pas le cas au moment où vous avez annoncé les chiffres, puisque le calcul était déjà différent de celui fait au moment de l'élaboration du budget initial. Il est ensuite apparu que le calcul de la Cour des comptes était, lui aussi, relativement différent. Vous avez également annoncé, lors des débats en commission, une possible 4^{ème} méthode de calcul. Vous avez dit que des concertations sont en cours avec les Régions. Il me semble en tout cas, ne serait-ce que par rapport à la méthode de l'échantillonnage utilisée, que la copie est manifestement à revoir pour la rendre plus fiable.

Ensuite, sur le plan réglementaire, au-delà de la réglementation, il y a une rigueur de gestion: cet arrêté royal qui fait défaut, il faut pouvoir l'adopter au plus vite, de façon à ce que désormais on puisse avoir, entre entités fédérales et entités fédérées, une référence commune, un texte qui puisse faire autorité. Sans cela, un doute sera toujours présent sur la fiabilité du calcul, ce qui sera préjudiciable.

Il y a un impératif de fiabilité et j'aurais tendance à dire qu'il y a un impératif de loyauté. De nouveau, ce n'est certainement pas un grief à votre égard, je ne vous fais aucun procès d'intention, mais l'entité I et l'entité II font, d'une certaine manière, cause commune, ne serait-ce que parce que nous agissons sous le regard de l'Europe. Ce qui se fait d'un côté n'est pas sans répercussions sur ce qui se fait de l'autre. Se contenter tout simplement de renvoyer la patate à l'autre niveau de pouvoir, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, n'est pas tenable. Je pense vraiment qu'il y a entre les entités, et particulièrement entre les ministres du Budget, des habitudes de travail et d'échange d'information à prendre. On échange bien des informations sur le plan fiscal avec des pays qui sont à l'autre bout du monde. Ce serait bien qu'entre Bruxelles et Namur, par exemple, ou entre Bruxelles et Bruxelles, lorsque les institutions sont dans la même ville, il puisse y avoir des informations en temps réel sur les changements de méthodes de calcul, sur les changements des chiffres pour que nous ne revivions plus ce psychodrame qui a fait du tort à la qualité du débat public dans ce pays.

Le troisième impératif auquel nous devons être attentifs est peut-être davantage du ressort de votre collègue le ministre des Finances: c'est un impératif de prévisibilité. J'ai entendu certains dire que c'était finalement une bonne chose que les Régions soient exposées aux aléas auxquels l'État fédéral est lui-même confronté, et qu'il leur faut encaisser les bonnes ou les mauvaises nouvelles et fluctuations.

Personnellement, je ne partage pas ce point de vue. J'ai le sentiment que notre système fiscal et les recettes escomptées doivent être aussi stables et prévisibles que possible. Les fluctuations et les aléas font du tort. Il y a évidemment une part d'incertitude que nous ne pourrons jamais lever, mais je pense qu'il faut vraiment que le ministre des Finances travaille à des mécanismes renforçant la prévisibilité pour éviter que, d'un contrôle à l'autre, nous soyons amenés à travailler sur des chiffres dont les répercussions sont parfois très lourdes en termes de gestion et de maîtrise des dépenses, que ce soit dans le chef d'un gouvernement ou d'un autre.

Je me permets d'insister sur ces trois éléments-là: la fiabilité du calcul, la loyauté entre les entités et la prévisibilité budgétaire, notamment en matière de recettes fiscales. Ce sont des conditions qu'il faut réunir pour que nous puissions retrouver une certaine sécurité budgétaire. Je veux croire qu'assez rapidement, vous pourrez revenir pour nous faire part des conclusions des concertations en cours avec les Régions et que vous pourrez proposer une méthode incontestée et incontestable au gouvernement, puis devant le parlement. Ce serait une bonne chose pour nos travaux ultérieurs.

C'était le fait le plus saillant au plan politique de ce contrôle budgétaire mais il y a évidemment bien d'autres choses à dire. Je ne vais pas abuser du temps de parole et de votre patience, monsieur le ministre.

Je dirai encore un mot du contexte dans lequel vous avez dû travailler. Un certain nombre de nouvelles positives ont un peu facilité le travail et sans doute raccourci les travaux du gouvernement. La baisse du prix du pétrole, la baisse de l'euro, la baisse de l'inflation constituent des facteurs macroéconomiques qui ont un peu facilité les choses. Cela ne doit pas pour autant nous rendre exagérément optimistes car le contexte présente également des grandes incertitudes.

On n'en a pas beaucoup parlé aujourd'hui mais je voudrais évoquer la situation grecque. Les nouvelles sont assez fluctuantes d'une heure à l'autre. Cela souffle un peu le chaud et le froid. Il faut vraiment souhaiter que l'Europe parvienne à dégager un accord pour que le scénario catastrophe que serait la sortie de la Grèce de la zone euro puisse être évité. Cette crise met à l'épreuve la crédibilité politique de la zone euro. Je veux croire que les déclarations incendiaires des uns et des autres nous ramèneront à une certaine forme de sagesse et que tout le monde fera l'effort ultime nécessaire pour qu'on puisse trouver un accord général, sans quoi ce contexte économique resterait très incertain et très dommageable. Je souhaite que les membres de notre gouvernement ne mettent pas de l'huile sur le feu et s'abstiennent de toute déclaration, comme on a pu en entendre au cours des derniers jours. Cela n'a pas aidé à l'émergence d'une solution.

J'en arrive au deuxième élément qui suscite mon inquiétude, vu le contexte général, à savoir la croissance qui reste très atone.

On se félicite du gain d'un 0,1 % de croissance. Si la tendance devait effectivement repartir vers le haut, il y aurait lieu de s'en réjouir. Cependant, on se situe quand même très loin du seuil de croissance de 2 % généralement considéré comme nécessaire à la création d'emplois. On peut d'ailleurs objectivement s'interroger – on ne règlera pas la question, aujourd'hui – sur l'impact des politiques d'assainissement et d'austérité qui sont recommandées par la Commission et qui sont peu ou prou mises en œuvre par les gouvernements. S'agit-il d'une partie de la solution ou s'agit-il d'une partie du problème?

Le président de la Commission, M. Jean-Claude Juncker, a présenté, tout récemment, un plan visant à renforcer la zone euro. Il situe cette réforme dans un horizon assez lointain puisqu'il a parlé de 2025. Selon moi, nous ne pourrions pas attendre aussi longtemps et nous devrions approfondir les mécanismes de la zone euro au plus vite.

Le ministre des Finances, qui aura été absent toute la journée, même si je crois savoir que les travaux de l'Eurogroupe ne se prolongent pas indéfiniment, avait pointé du doigt, en son temps, dans des publications dont il assumait la responsabilité, toutes les faiblesses de la zone euro. Maintenant qu'il occupe un siège à la table de l'Eurofin, il serait opportun qu'il fasse des propositions pour renforcer la gouvernance de la zone euro. Je ne suis pas certain qu'il soit un partisan d'un saut fédéraliste en la matière, mais il y a quand même là de quoi s'interroger et s'inquiéter, si d'aventure la croissance à l'échelle européenne ne revenait pas.

J'en arrive ainsi au troisième élément d'incertitude dans le contexte qui est le nôtre. Il a déjà largement été évoqué à l'initiative de M. Van Rompuy dont je salue le retour parmi nous.

Monsieur Van Rompuy, en votre absence, j'ai dit tout le bien que je pense de vos propos. Maintenant que vous êtes de retour, je vais me répéter. En effet, à cette tribune, comme vous l'avez fait en commission – la page 88 du rapport en témoigne – vous avez exprimé une position très claire que je qualifierai de courageuse à l'égard du *tax shift*. Si cette question ne se situe pas tout à fait dans le périmètre des discussions relatives à l'ajustement budgétaire, il n'empêche qu'il est, d'une certaine manière, heureux que vous soyez là pour exprimer un point de vue clair, cohérent, solide.

En face de vous, sur les bancs de la majorité, on a senti, en commission et encore tout à l'heure, un peu d'états d'âme et un peu de difficulté à vous répondre. Ce serait pourtant plus clair si le gouvernement définissait au plus vite une position commune. Le premier ministre, lorsqu'il a été interrogé la semaine dernière sur les objectifs, sur la méthode, sur le calendrier, est resté très évasif. Au moins, vous définissez une position claire.

Personnellement, je ne peux que souscrire en particulier à deux éléments sur lesquels vous avez raison d'insister. Il s'agit, d'une part, de la nécessité d'une neutralité budgétaire. Ce n'est pas insignifiant puisque dans la majorité, figurent des forces politiques qui n'ont pas toujours adhéré et qui n'adhèrent peut-être pas toujours à ce point de vue. On a entendu des propositions de réforme fiscale qui devaient, de façon volontariste, avoir un impact budgétaire, sans quoi cela ne valait pas la peine. C'était prendre d'une poche pour remettre dans l'autre. Il y a là un désaccord. J'espère qu'il sera surmonté et que c'est votre point de vue qui prévaudra sur cette question qui me paraît très importante.

Il s'agit, d'autre part, de l'obligation d'éviter de nouvelles coupes sombres dans les dépenses de l'État et, en particulier, dans les dépenses de la sécurité sociale. Je pense qu'un *tax shift* qui aurait pour répercussion de couper encore les crédits dont on sait par ailleurs qu'ils sont probablement insuffisants dans bien des secteurs, serait préjudiciable. J'espère qu'assez rapidement, vos collègues de la majorité finiront par rejoindre vos positions ou qu'en tous cas, ils finiront par s'exprimer.

Mme Wilmès s'est réjouie de la cohérence et de l'esprit d'équipe au sein de la majorité. Jusqu'à présent, sur ce dossier-là, on ne les a pas vraiment vus. J'espère que les faits lui donneront raison. Nous vous soutiendrons, monsieur Van Rompuy, aussi longtemps que vous défendrez ces positions et que la cible par laquelle vous parviendrez à compenser ce *tax shift* se situera au niveau des fraudeurs, des spéculateurs, des pollueurs. J'aurais plus de mal, je ne vous le cache pas, à pénaliser les consommateurs, si d'aventure, par exemple la TVA sur l'électricité devait être revue à la hausse. Je ne pense pas que ce soient les consommateurs qui doivent être mis à contribution. En toute hypothèse, quels que soient les modes de compensation sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir peut-être le moment venu, nous sommes partisans d'un *tax shift* ambitieux et qui soit vraiment créateur d'emplois.

C'est un défi que le gouvernement s'est fixé, sans pouvoir le régler à ce stade. On patientera encore

quelques semaines et, si d'aventure, le rendez-vous n'était pas honoré, ce serait vraiment un rendez-vous manqué pour cette majorité et pour le pays.

Ce contexte économique que je viens d'évoquer rapidement a évidemment eu des effets sur le budget 2015 de la Belgique. La croissance est légèrement en hausse par rapport aux prévisions du Comité de monitoring. L'inflation est un peu plus basse que prévue, ce qui permet de reporter, une fois de plus, le saut d'index, la perte de recettes fiscales ainsi que les compensations prévues. Les charges d'intérêts s'avèrent également moins élevées que prévu. Il y a des éléments positifs mais j'ai tenu à dire que cela ne devait pas nous plonger dans un optimisme béat.

Un mot sur le contenu de l'ajustement budgétaire, sans redire tout ce qui a déjà été dit abondamment. Mme Wilmès s'est réjouie de cette provision interdépartementale et de la constitution d'une nouvelle provision en matière de sécurité. Honnêtement, la ficelle me paraît un peu grosse. En effet, le vocable sécurité fait du bien. On a l'impression que c'est sérieux mais, jusqu'à nouvel ordre, on n'a pas encore bien vu ce que comprend cette provision. Monsieur le ministre, en commission, vous nous avez dit que vous receviez beaucoup de demandes et que vous listiez l'ensemble des desiderata des uns et des autres.

Le lien avec la sécurité n'est pas toujours évident. Si on devait y mettre l'apurement des factures du SPF Justice, honnêtement, on aurait du mal à considérer que c'est une mesure de nature à rétablir la sécurité dans ce pays. Monsieur le ministre, peut-être êtes-vous maintenant en mesure de dresser la liste complète des desiderata et de faire une première sélection que vous pourriez soumettre prochainement au gouvernement. À défaut de ces indications, on est obligé de rester dans le vague par rapport à cette provision. Vous me direz sans doute que c'est aussi à cela que sert une provision, c'est-à-dire à cagnotter sans que l'on sache très bien à quoi cela pourra servir. Là aussi, nous attendrons si les réponses ne venaient pas à la faveur de ce débat.

Abordons à présent le sujet des dépenses primaires de l'État. Sans vouloir polémiquer, j'insiste sur une remarque apportée par la Cour des comptes et qui, à ma connaissance, n'a reçu aucune réponse. Le sujet est certes très technique et M. Van Biesen considérerait qu'il ne vaut pas la peine d'être évoqué, mais la Cour des comptes, dans son rapport, a souligné que pas moins de 19 programmes budgétaires ont été créés par arrêté de réallocation de transfert et que, à défaut de figurer dans l'ajustement, ils seront dénués de fondement légal, ce qui pose un problème de légalité par rapport à l'ajustement.

La Cour des comptes l'a mentionné et vous l'a rappelé. Je ne crois pas que le problème ait été solutionné mais techniquement, il y a une difficulté à ne pas doter ces programmes de la base légale qu'ils recevraient s'ils figuraient expressément dans l'ajustement voté par la Chambre.

Au-delà de ce problème de légalité, vous imposez un nouveau blocage administratif dans un certain nombre de secteurs et des économies additionnelles en particulier dans le secteur des mutuelles en matière de sécurité sociale. Peut-être y a-t-il ça et là quelques initiatives nouvelles? Il revient à la majorité de les mettre en valeur. Objectivement, elles sont relativement modestes. Un certain nombre de sous-financements ont été épinglés par la Cour des comptes et les membres de la commission. J'admets que vous y avez répondu quasi point par point, mais reconnaissez que la réponse n'est pas totalement satisfaisante à chaque fois.

Bien souvent, en cas d'insuffisance de crédits tout à fait avérée, vous avez dit que l'on examinerait dans la masse du département tout en essayant de compenser en interne. C'est une réponse trop facile et même si les montants, au regard des milliards et des milliards du budget fédéral, peuvent paraître modestes, il n'empêche que gouverner, c'est prévoir. Dès lors que ces dépenses ont un caractère inéluctable, autant les intégrer directement dans le budget sous peine de s'exposer à des demandes additionnelles, comme ce fut déjà le cas lorsqu'on a souligné que les crédits en matière d'asile et de migration risquaient d'être insuffisants.

Il vaut mieux mettre les choses à plat et assumer sur le plan budgétaire ce qui constitue une obligation légale, sans quoi on reporte à des jours meilleurs, on glisse sous le tapis et on risque ainsi de laisser une situation s'envenimer.

Du côté des recettes, beaucoup de choses ont déjà été dites. Vous bénéficiez d'un *one shot* que vous avez évalué à 236 millions d'euros au regard des bonis de liquidation. Tant mieux, c'est une bonne nouvelle dans le cadre de l'exercice budgétaire. Cependant, il s'agit surtout d'une anticipation de recettes fiscales. Ce "plus" ne fait que compenser des "moins" à venir dans une perspective pluriannuelle.

Au-delà de ce *one shot*, vous allez prendre des mesures dites structurelles, c'est comme cela que vous les avez présentées. Le groupe cdH peut difficilement y souscrire avec enthousiasme. Vous prévoyez des recettes additionnelles grâce à la lutte contre la fraude fiscale. Je suis d'accord pour dire que ce n'est pas l'alpha et l'oméga en matière budgétaire et fiscale. Néanmoins, il s'agit d'un sujet sensible car il touche au sentiment d'égalité et de justice contributive que peuvent ressentir nos concitoyens. Vous annoncez 100 millions supplémentaires. Comme cela a déjà été dit en commission et, aujourd'hui, en séance plénière. Parmi ces rentrées, 70 millions au moins proviennent de déclarations plus ou moins spontanées. Il n'y a donc pas de mesures additionnelles sous-jacentes.

Si l'on s'en tient aux 30 millions qui constituent le solde, on est à la moitié de ce qui est produit grâce à la lutte contre la fraude sociale. C'est un déséquilibre qui ne garantit pas cette justice contributive à laquelle nous sommes attachés. Sans vouloir en faire des tonnes, je voudrais dire à mon tour que, derrière les déclarations qui ont été faites aujourd'hui encore à la tribune, une volonté doit s'exprimer très fermement dans cette matière. Le silence du MR en réponse à l'interpellation concernant l'OCDEFO était quelque peu embarrassé. Essayez de nous apporter des réponses rassurantes au sujet de cet outil important dans la lutte contre la criminalité financière.

Franchement, je pense que le ministre des Finances, dès lors qu'il en reprend la compétence, devrait se plier à l'exercice de l'écriture d'une nouvelle note de politique générale. Cela effacerait l'impression désastreuse qui avait été laissée par la note de Mme Sleurs. Cela permettrait peut-être de repartir sur une meilleure base et de donner davantage de crédibilité aux déclarations d'intention des uns et des autres.

La taxe Caïman, 50 millions d'euros. C'est certainement un pas dans la bonne direction ...

01.16 Philippe Pivin (MR): Vous parlez du silence du MR. Vous étiez probablement présent lorsque le premier ministre a répondu à cette question ici en plénière, après avoir déjà répondu à une question de M. Gilkinet en commission de l'Intérieur – si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'était le 9 juin dernier – en indiquant qu'il ne s'agit absolument pas d'un démantèlement mais bien d'une décentralisation des moyens, sur la base d'une loi qui a été votée en 2014, sous le précédent gouvernement. Il n'est pas question de silence ici.

01.17 Benoît Dispa (cdH): Je faisais allusion à l'absence de réponse de Mme Wilmès. Je ne lui en fais pas le grief mais votre intervention est inquiétante. C'est bien cette décentralisation qui pose problème. C'est le renvoi vers les arrondissements de moyens qui gagneraient à être mutualisés. Franchement, si c'est pour apporter cette réponse, il vaut encore mieux rester dans l'expectative et se donner le temps de la réflexion pour revenir sur le sujet. Ne prenez pas la responsabilité d'une décision irréversible en la matière. Elle porterait un coup dommageable aux instruments dont on dispose dans ce pays.

01.18 Benoît Piedboeuf (MR): Mme Wilmès a répondu tout à l'heure qu'il n'y avait rien sur la table pour le moment. Je ne vois pas en quoi elle n'aurait pas répondu à la question.

01.19 Benoît Dispa (cdH): Vos deux réponses sont déjà différentes puisque l'un et l'autre vous n'avez pas la même approche. Quoi qu'il en soit, je préfère que les groupes de la majorité se donnent le temps d'évaluer tous les impacts de cette décision et qu'on mène un long débat à ce sujet plutôt que de venir avec une décision préjudiciable en termes de moyens mis à la disposition de la justice et de la police pour lutter contre la criminalité financière. Réfléchissez-y à deux fois avant de cautionner un processus qui me paraît indéfendable.

J'en étais à la taxe Caïman. Elle va certainement dans le bon sens mais il ne faut pas se leurrer, elle risque sans doute de montrer assez rapidement ses limites. Le rendement qui en est attendu est objectivement assez incertain. L'objectif poursuivi n'est pas dénué d'ambiguïté puisque, en commission, le ministre des Finances a laissé entendre que l'objectif pouvait être double: à la fois obtenir des recettes supplémentaires et démanteler à terme ces structures patrimoniales privées *offshore*. C'est un peu contradictoire quelque part. Par ailleurs, il ne faut peut-être pas trop rapidement balayer les risques d'effet pervers que cet outil pourrait induire.

Sans vouloir relancer la polémique, je serai beaucoup plus critique au sujet de la taxe carat. Les diamants sont éternels, paraît-il, mais il est sûr que la reconnaissance du secteur diamantaire à l'égard de ce

gouvernement sera éternelle. Elle a déjà été manifestée de diverses manières à travers un communiqué triomphant publié par le secteur, ce qui a enlevé toute crédibilité au caractère fiscal et volontariste de votre proposition. Dans la foulée, le bourgmestre d'Anvers lui-même a accordé un satisfecit au premier ministre en déclarant que c'était un grand homme. La concomitance des communications n'a trompé personne. Il y avait là un renvoi d'ascenseur. Je comprends la gratitude du secteur diamantaire qui voit ainsi satisfaite une de ses anciennes revendications. Comprenez également que ceux qui sont attentifs à la lutte contre la fraude et contre la criminalité y trouvent un signal extrêmement dommageable, une forme de renoncement à l'application correcte des dispositions légales. Il est inutile de redire ici que le GAFI a plus d'une fois pointé le secteur diamantaire comme étant particulièrement exposé au blanchiment.

Sur cette mesure, nous ne pouvons en aucun cas être d'accord avec vous. C'est plutôt une confirmation de l'incapacité de l'État à lever l'impôt dans un secteur qui pèse lourd, non seulement en termes d'emploi et d'activité économique mais aussi en termes de capacité contributive.

01.20 Benoît Piedboeuf (MR): Une fois de plus, on répète la même chose. Nous avons précisé en commission que le système mis en place, qui aboutit à une multiplication importante de l'impôt payé, comme l'a rappelé M. Vuye, va simplifier les contrôles. Il ne faudra plus s'occuper des charges professionnelles des diamantaires, ni aller fouiller dans les charges pour savoir ce qui s'y passe. On va pouvoir consacrer tout le temps nécessaire aux contrôles à faire, les autres contrôles, et à essayer de débusquer les fraudes auxquelles vous faites allusion. Je ne comprends pas pourquoi vous avez ce fantasme du fait que la simplification du système entraînerait une renonciation aux contrôles et à la recherche de la fraude.

01.21 Benoît Dispa (cdH): Ce serait bien que dans le budget figurent des recettes additionnelles liées à ces contrôles que vous annoncez. À ma connaissance, elles n'apparaissent pas.

01.22 Benoît Piedboeuf (MR): Elles sont annoncées et le ministre des Finances a confirmé que la mise au point de ce système entraînerait très probablement une augmentation des recettes. On ne fait pas des budgets avec des chiffres que l'on ne connaît pas. Ce budget est raisonnable, avec des augmentations de recettes qui sont raisonnables. Si les recettes sont supérieures, ce qui est notre objectif, nous serons bien contents et nous pourrions affecter les marges budgétaires à plein d'autres choses.

01.23 Benoît Dispa (cdH): Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler, mais convenez qu'à ce stade-ci vos propos relèvent du vœu pieux. Je ne demande qu'à vous croire sur parole, mais je pense que nous ne nous convaincrions pas.

Je suis un peu surpris que ce soit sur les bancs du MR que l'on trouve maintenant les défenseurs de ce mécanisme. Il serait plus logique que les élus anversoïses qui assument – ils le font par ailleurs – ce qui est une forme de soutien à une activité importante dans leur région, plutôt que vous apportiez une sorte de caution morale à ce dispositif. Vous en assumez la responsabilité, mais vous ne me convaincrez pas. Je ne cherchais pas non plus à vous convaincre. Il faut bien que nous assumions nos positions.

Il me semble que cet ajustement encourt le risque d'être un trompe-l'œil. Bien sûr, vous gardez une trajectoire budgétaire, ce dont je me réjouis. C'est bien que les balises que vous vous êtes fixées puissent être tenues. Mais convenez que, si c'est le cas, c'est notamment parce qu'une partie de l'effort – c'est une sorte de *tax shift* – a été transférée vers les Régions. C'est aussi parce que vous avez pu bénéficier d'un certain nombre de paramètres macro-économiques un peu plus favorables.

Nous savons que nous sommes loin d'être sortis du tunnel et que les efforts devront être maintenus pour que l'objectif final que vous avez encore confirmé aujourd'hui, celui d'un rétablissement de l'équilibre budgétaire, soit atteint.

Pour l'atteindre, c'est le deuxième trompe-l'œil que j'identifie, vous choisissez, et vous l'assumez, une ligne relativement "austéritaire". Soit, sans doute faut-il un contrôle et une maîtrise des dépenses, mais en même temps vous ne pouvez pas ignorer les besoins réels qui s'expriment dans tous les secteurs. Aujourd'hui même, en matière d'asile et d'immigration, des besoins ont été exprimés. Ils ne sont pas rencontrés, et c'est le cas dans bien d'autres départements. Il faudra à un moment donné vérifier si cette logique "austéritaire" n'amène finalement pas à méconnaître des besoins pourtant bien réels et légitimes.

Enfin, sur le plan fiscal, et le débat sur la taxe carat en est un bon exemple, certaines mesures peinent à

faire illusion. Le gouvernement les met à son actif comme s'il était engagé dans une volonté ferme de lutter contre des situations abusives. Mais, en réalité, nous savons bien que derrière cette apparence de volontarisme et de sévérité, ce sont des traitements de faveur qui sont accordés ou tolérés.

Pour ces différentes raisons, sans vous surprendre, je dois vous confirmer qu'en ce qui nous concerne, nous voterons bien évidemment contre cet ajustement budgétaire. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

01.24 Marco Van Hees (PTB-GO!): Chers collègues, je crois que je vais introduire une proposition de modification du Règlement en vue de déterminer l'ordre de passage des orateurs en plénière par tirage au sort.

Chers collègues, je vais être bref. Vous pouvez applaudir, si vous le voulez. Quelque part, je dirais que cet ajustement budgétaire est un bon exercice si l'on considère qu'un bon ajustement respecte l'esprit du budget initial. En matière d'austérité et de coupes sociales, cet ajustement est dans la droite ligne du budget. Concernant les coupes sociales, il n'y a qu'en matière de sécurité que les budgets sont un peu ajustés et un peu augmentés. On peut s'en réjouir ou on peut se demander pourquoi le budget est augmenté dans le secteur particulier de la sécurité.

Existerait-il un lien de causalité entre cette politique d'austérité brutale et l'augmentation du budget dévolu à la sécurité? On peut se poser la question quand on voit que le droit de grève est remis en question par ce gouvernement. On peut aussi se demander si, eu égard aux troubles sociaux que pourrait générer cette politique d'austérité, un investissement dans la sécurité n'est pas nécessaire.

Tout comme le budget, cet ajustement repose sur trois mythes. C'est d'abord le "bout du tunnel". On va fournir encore des efforts, et on va enfin sortir du tunnel. Ce n'est pas vraiment neuf. Voici quarante ans, un certain Wilfried Martens disait déjà la même chose. Ce n'est pas le tunnel sous la Manche, mais le tunnel sous l'Atlantique!

Il s'agit ensuite du mythe de la compétitivité. J'ai entendu les satisfaits de certains collègues déclarant que la compétitivité de la Belgique s'était améliorée. Oui, c'est extraordinaire, mais que va-t-il se passer et que vont dire les pays voisins? Ils vont dire: "Notre compétitivité diminue par rapport à celle de la Belgique. Donc, nous allons devoir diminuer encore un peu plus les salaires." En Allemagne, cela va être dur, car on y a déjà fortement baissé les salaires, même si quelques hausses ont été annoncées. Cela crée une spirale sans fin vers le bas, qui va briser toute possibilité de consommation et de reprise.

Enfin, le mythe le plus fort est celui de la création d'emplois. Tout ce que cette majorité entreprend, c'est toujours au nom de l'emploi. Or, quand on creuse un peu, que constate-t-on? Que fait ce gouvernement là où il est lui-même employeur? Il réduit le volume d'emplois publics. Il est assez étonnant de voir un gouvernement qui, d'un côté, donne des cadeaux aux employeurs afin qu'ils créent de l'emploi, mais qui, d'un autre côté, supprime les emplois dans le secteur public ou de voir un gouvernement reculer l'âge de départ à la retraite à 67 ans en laissant encore plus de jeunes au chômage, sans perspective de trouver du travail.

C'est une vieille logique que Helmut Schmidt avait déjà lancée. Les bénéfices d'aujourd'hui sont des investissements de demain et les emplois d'après-demain. La première phase fonctionne bien, les bénéfices d'aujourd'hui, ça marche bien, mais le demain, et encore plus, l'après-demain, ça marche beaucoup moins bien, parce que ce sont surtout les dividendes qui augmentent. Les dividendes du Bel 20 ont explosé cette année.

Il n'est pas clair où nous sommes en matière de *tax shift*. Nous entendons tout: il est déjà appliqué, d'autres disent qu'il le sera. Une chose que j'ai déjà comprise concernant le *tax shift* est qu'en tout cas la TVA sur l'électricité sera augmentée de 6 à 21 %. J'ai posé la question au premier ministre l'autre jour, il a refusé absolument de répondre. J'en déduis que la TVA passera de 6 à 21 % sur l'électricité.

À propos de ces fameux 750 millions de la loi spéciale de financement, je vais peut-être un peu m'écarter du discours de mes collègues de l'opposition, parce que moi, quelque part, je dois dire, je m'en fous si c'est le fédéral ou si c'est le régional qui touche des recettes budgétaires.

01.25 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Sauf à ne pas considérer qu'il est important pour vous, ce que je

peux comprendre, c'est un choix que l'enseignement, et particulièrement, ceux qui sont en difficulté dans l'enseignement soit au second plan. Puisque que vous êtes à la tribune, je propose que vous puissiez corriger votre propos de dire "je m'en fous de savoir ce qu'il en est". D'autant plus que, si je suis bien renseigné, vos collègues au Parlement wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'en foutent pas. Néanmoins, chacun est libre de dire ce qu'il veut à la tribune, dans les documents, etc. Tout le monde peut faire ce qu'il veut quand il est parlementaire mais je vous invite quand même à y réfléchir à deux fois.

01.26 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur Nollet, quand on fait une déclaration comme celle-ci, on avance quelque chose, et puis on nuance le propos.

01.27 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...).

01.28 Marco Van Hees (PTB-GO!): Ce que je voulais dire c'est qu'effectivement, "je m'en fous,". Il y a cependant deux problèmes. D'une part, il y a un problème de transparence. On se demande d'où viennent les chiffres que le gouvernement nous donne. La Cour des comptes arrive plus ou moins au même résultat mais en utilisant une autre méthode, ce qui ne règle rien au niveau de la transparence.

D'autre part, je constate que cette réforme de l'État, comme toutes les autres, est surtout une manière de créer des cartons budgétaires. On peut ainsi revenir sur la question de l'enseignement. On sait que l'enseignement a été fortement définancé par des réformes précédentes de l'État. On se rend dès lors compte que toutes ces réformes de l'État sont une manière de créer des cartons pour faire des réductions budgétaires de certaines entités. En outre, on est dans une logique qui vise à casser la solidarité entre les gens. Le PTB s'est toujours opposé à ces réformes successives de l'État et encore plus à la sixième. On savait déjà qu'il y avait une logique pour casser la solidarité entre le Nord et le Sud du pays. Maintenant, on casse également la solidarité entre les Régions et le fédéral. C'est donc une logique aberrante dans laquelle le PTB ne s'inscrit pas du tout, contrairement à d'autres formations ici qui sont très contentes de cette évolution.

Pour ce qui est de l'impôt des sociétés (ISOC), M. Laaouej a abordé cette question, disant qu'il manquait un milliard d'euros ...

01.29 Ahmed Laaouej (PS): (...)

01.30 Marco Van Hees (PTB-GO!): De fait, l'explication sur le milliard supplémentaire fait défaut. On lui répond que les revenus primaires des sociétés augmentent. Je crois que c'est une bonne réponse. Avec une politique de cadeaux aux employeurs, aux patrons, telle qu'elle est menée par ce gouvernement, ce n'est pas étonnant de voir le revenu primaire des sociétés augmenter. J'y vois surtout la preuve de cadeaux.

En matière de taxe diamant, beaucoup de choses ont été dites, je serai donc bref. Je rappelle à M. Van Rompuy que c'est quelqu'un de son parti qui dirige le SPF Finances et qui avait écrit ce fameux courrier. J'ai l'impression que vous vous désolidarisez un peu de la lettre signée par Hans D'Hondt qui dit effectivement que le secteur diamantaire est vraiment soumis à une fraude très importante et que ce n'est pas une bonne idée d'appliquer cette taxe diamant. C'est quelqu'un de votre parti qui le dit, je ne sais pas comment vous interprétez cela.

Je retiens surtout la sincérité de M. Vuye qui nous a dit qu'il fallait accepter la fraude du secteur diamantaire parce qu'il est en difficulté. Quand un secteur est en difficulté, il faut pouvoir lui faire des cadeaux. Moi, j'interprète cela comme de la fraude fiscale avalisée!

01.31 Hendrik Vuye (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik ben er niet zeker van, maar volgens mij is er een probleem met de vertaling. Ik hoor namelijk dat de heer Van Hees zaken herhaalt die ik gezegd zou hebben, maar ik heb die helemaal niet gezegd. Ik vermoed dus dat er zich een probleem voordoet met de vertaling naar het Frans.

01.32 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur Vuye, je trouve cela très bas d'attaquer les services du parlement à cette heure-ci alors qu'ils ont passé plusieurs heures à nous aider dans le travail qui est effectué, y compris la nuit dernière. À votre place, je voudrais les remercier pour tout ce travail.

01.33 Marco Van Hees (PTB-GO!): Je remercie aussi les traducteurs. Le problème n'est pas une question de traduction linguistique mais de traduction politique. J'ai fait la traduction politique de vos propos. Là, clairement, en termes de traduction politique, vous avez légitimé la fraude du secteur en disant que c'était un secteur en difficulté qui avait besoin d'être aidé et qu'il faut donc appliquer la mesure du gouvernement, la taxe diamant, qui revient en fait à une fraude fiscale.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet, nous aurons l'occasion de revenir sur la question lors de la discussion de la loi-programme car la taxe Caïman est finalement aussi une légalisation de la fraude puisqu'il suffira de payer un taux de 15 % réduit d'une série de mesures, donc beaucoup moins, pour profiter d'une sorte de régularisation, d'amnistie fiscale.

Dans quelle mesure ce gouvernement n'est-il pas un gouvernement qui milite activement pour la fraude fiscale? Quand on voit que les recettes en matière de fraude sont dérisoires: 30 millions d'euros par rapport aux...

(...): (...)

01.34 Marco Van Hees (PTB-GO!): 30 millions d'euros de lutte contre la fraude.

(...): (...)

01.35 Ahmed Laaouej (PS): À l'ajusté, vous avez rajouté 100 millions et sur les 100 millions, il y a 70 millions qui viennent de la fameuse régularisation "amnistie permanente". Vous rajoutez 30 millions qui viendraient de la lutte contre la fraude sur internet, deux ou trois autres choses comme cela. Malheureusement, à l'ajusté, vous ne rajoutez véritablement que 30 millions à la rubrique "lutte contre la fraude fiscale".

01.36 Marco Van Hees (PTB-GO!): Apparemment, c'est le ministre qui ne le maîtrise pas, puisqu'il y a bien 30 millions d'euros. On a dit 100 millions d'euros, mais 70 millions ont trait à la régularisation fiscale. Donc, 100 moins 70, cela fait 30. Mais peut-être partez-vous d'autres bases algébriques!

À quoi compare-t-on ces 30 millions d'euros, si l'on établit une comparaison entre la fraude sociale et la fraude fiscale? Aux 49 millions d'euros en matière de fraude sociale. Il est donc clair que le budget consacré à la lutte contre la fraude sociale, qui représente un montant invraisemblablement moins élevé que celui de la fraude fiscale, sera augmenté à l'occasion de l'ajustement budgétaire contrairement à celui consacré à la fraude fiscale.

Finalement, je me demande comment vous calculez les montants dévolus à la lutte contre la fraude fiscale. Selon moi, vous devriez prévoir un montant négatif en matière de fraude fiscale. En effet, le SPF Finances verra son effectif diminué de 600 agents. Il y aura donc 600 agents en moins pour lutter contre la fraude fiscale. Il n'y a pas que l'ISI qui lutte contre la fraude fiscale. Or l'ISI devrait disposer de 100 agents supplémentaires. Je ne sais pas si ce sera le cas un jour. Mais si c'est le cas, ces 100 personnes viendront des autres services du SPF Finances. Ce faisant, les autres services du SPF Finances se verront privés de 700 et non de 600 agents.

En conclusion, on peut dire que ce gouvernement fait du bon travail pour favoriser la fraude fiscale, comme il le fait pour favoriser les plus riches. Il y a une logique dans tout cela. Il est vrai que l'on ne peut pas vous reprocher de ne pas faire preuve d'une cohérence globale dans votre logique. Quand on favorise les plus riches, quand on sait que c'est chez ces derniers que le niveau de fraude fiscale est le plus élevé – les 10 % des personnes les plus riches sont responsables de 57 % de la fraude fiscale –, il est logique de maintenir une politique favorable à l'enrichissement des plus riches et à la fraude fiscale qui n'est, finalement, qu'une forme d'enrichissement parmi d'autres.

01.37 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, comme je vous l'ai dit, je me suis effectivement retiré de toutes les interventions que je voulais adresser aux différents ministres parce que beaucoup de choses ont déjà été dites et que cela ne servait à rien de prolonger les débats outre mesure. J'ai quand même une question assez précise qui était, au départ, prévue pour Mme Marghem. J'ai convenu avec M. Jamar de la lui poser car je pense qu'il pourra y répondre. Elle concerne la fameuse rente nucléaire.

On sait que depuis 2008, les propriétaires des centrales nucléaires versent chaque année à l'État fédéral une contribution en contrepartie de ce que l'on appelle la rente nucléaire. En 2012, le gouvernement Di Rupo avait fixé cette contribution du secteur nucléaire à 550 millions d'euros par an. Cependant, vu qu'il faut tenir compte des différentes indisponibilités non programmées de certains réacteurs nucléaires, la contribution a varié ces différentes années. On est passé à 550 millions au budget 2012, à 480 millions au budget 2013 et à 471 millions au budget 2014. Finalement, vous avez inscrit, dans le budget initial de 2015, 405 millions.

Pour rappel, cette fameuse contribution nucléaire est basée chaque année sur la production de l'année précédente. La contribution inscrite au budget 2015 doit effectivement porter sur l'année 2014. En janvier 2015, la ministre de l'Énergie a commandé une étude au régulateur fédéral de l'énergie, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), et à la Banque nationale de Belgique (BNB) en vue d'obtenir une évaluation de la rente nucléaire pour l'année 2014, afin de pouvoir fixer les budgets 2015. Dans cette étude qui est datée du 12 mars, la CREG estime que le bénéfice nucléaire pour l'année 2014 se situe entre 420 et 506 millions d'euros.

Sur la base de cette nouvelle estimation du bénéfice du secteur nucléaire, le gouvernement doit donc décider de ce que l'État est en droit de capter pour alimenter le budget 2015. Deux scénarios sont, dès lors, possibles. Soit le gouvernement conteste l'étude de la CREG et maintient les 405 millions inscrits au budget, soit le gouvernement ajuste son budget.

Dans le cadre de l'ajustement budgétaire, rien n'est fait. Le gouvernement a indiqué que le conclave budgétaire de mars n'avait pas traité ce problème, car cela serait discuté dans les prochaines semaines dans le cadre des négociations avec Electrabel relatives à la prolongation de Doel 1 et Doel 2. On peut s'étonner de cette explication, car la contribution nucléaire 2015 porte sur l'année de production 2014 et n'a absolument rien à voir avec la prolongation de Doel 1 et Doel 2.

Monsieur le ministre du Budget, quel est le chiffre définitif qui sera retenu? Pourquoi n'a-t-on pas adapté le montant de cette rente dans l'ajustement budgétaire? Quelle sera la décision finale qui sera prise en la matière?

01.38 **Minister Hervé Jamar:** Mijnheer de voorzitter, beste collega's, beste volksvertegenwoordigers, ik verheug mij erop, na vijf commissievergaderingen en na een debat van twintig uur, het onderwerp en de cijfers opnieuw te bespreken. De commissievergaderingen boden de gelegenheid vele vragen te beantwoorden en alle beslissingen en maatregelen inzake de betreffende departementen in detail te bespreken. Het was de afgelopen weken monnikenwerk om een en ander uit te leggen, te rechtvaardigen, te argumenteren en – ik durf dit zelfs te zeggen – soms te overtuigen.

J'ai trouvé que l'ambiance en commission était particulièrement constructive et que les multiples questions étaient légitimes. Il y a eu aujourd'hui énormément de questions qui ont été posées à plusieurs reprises. Comme le président de la commission, M. Van Rompuy, l'a dit, il faut se remémorer le fait qu'après un exposé introductif, après avoir entendu la Cour des comptes – avec tout le respect que nous devons à cette institution – et les débats très positifs qui en ont résulté, contrairement à ce que certains en ont dit, nous avons donné des réponses relativement pointues.

Dans un second temps, il y a eu un débat à la suite duquel nous avons encore donné une série de réponses, d'abord moi-même, ensuite mon collègue Johan Van Overtveldt. Ma brève expérience dans différentes assemblées me fait dire que nous sommes allés au maximum possible en termes d'exercice démocratique au niveau de la clarté budgétaire.

En ce qui concerne la Cour des comptes, de larges interventions en ont fait écho de manière différente, j'ai pu observer qu'elle a édicté des éléments fort positifs. Par ailleurs, je ne trahis pas la vérité en disant qu'un des conseillers de la Cour des comptes a dit, à la fin de son introduction, que c'était particulièrement prudent, que c'était positif et que nous étions dans la bonne direction.

C'est ce qui est dit à la fin. Je ne l'invente pas.

01.39 **Stéphane Crusnière (PS):** Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire en commission, si vous avez une interprétation positive de ce rapport, toute une série d'éléments et de montants posaient quand même question à la Cour des comptes. M. Dispa, qui était le premier à avoir pris la parole en commission, avait relevé la liste des manquements constatés par la Cour. Sans reprendre cette longue liste établie par

mon collègue, je vous l'avais également dit. Il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître qu'à côté de ces commentaires-là, la Cour des comptes attirait aussi l'attention sur toute une série d'éléments manquants.

01.40 **Hervé Jamar**, ministre: Je vais effectivement y revenir, monsieur Crusnière. Je ne dis pas que tout est parfait dans le meilleur des mondes, ce n'est pas ce que je souhaitais dire. Je souhaitais surtout insister sur le fait que ces débats sereins ont eu lieu et que, globalement, les conclusions allaient dans la bonne direction.

Les différents intervenants sont passés du macroéconomique et du macrobudgétaire à des questions très spécifiques. Ils ont parlé douze fois de la taxe diamant. En omettant la taxe carat et le *tax shift*, on aurait retiré la moitié des débats d'aujourd'hui.

Ce qui m'intéresse peut-être plus, c'est de voir les trajectoires budgétaires. Il s'agit quand même d'un contrôle budgétaire. Nous avons parfois parlé davantage de symboles que de véritables politiques effectives à court, moyen et long terme. Je reconnais que quelques questions restent à élucider, comme dans tout budget, comme dans toute coalition, quel que soit le niveau de pouvoir. Tout est à gagner chaque jour, quelques démocrates que nous soyons.

Mais néanmoins, voyons les aspects positifs. Je suis là en tant que ministre du Budget. M. Dispa, envers qui j'ai énormément de sympathie, disait "Heureux qui comme Hervé a fait un court conclave". Il ne faut pas nécessairement faire un long voyage pour être heureux, on peut avoir des petits bonheurs dans la vie.

Je crois qu'il ne faut pas nécessairement quatre semaines de conclave, de chamailleries, pour sortir un travail sérieux! D'ailleurs, quand cela se passe et si cela s'était passé, on n'aurait pas manqué d'épingler le fait qu'on ne s'entendait pas. Je vous aurais entendu dans un autre registre. "Comment cette majorité travaille-t-elle?" "Vous imaginez trois, quatre semaines pour accoucher de cela!" C'est ce que vous auriez dit.

Ici, je constate qu'après deux jours, deux nuits, nous sommes parvenus à un accord. Mais je crois aussi qu'il est trop simple d'analyser cet exercice en termes de conclave de deux jours et deux nuits. Il s'agit aussi d'un travail préparatoire de toute une majorité, de toute une série de collaborateurs qu'on oublie parfois, quels que soient les cabinets et les niveaux de pouvoir et qui mâchent le travail. Il y a ensuite des décisions et des arbitrages politiques à faire. Je voudrais ici remercier tous ces collaborateurs qui ont travaillé et qui sont parfois trop dans l'ombre.

J'ai tenu les propos que j'ai tenus à propos de la Cour des comptes mais il faut retenir essentiellement, monsieur le président, chers collègues, que l'avis était nettement plus positif qu'il y a quelques mois. Reconnaissons-le. Nous avons beaucoup parlé de la première provision interdépartementale – nous allons peut-être y revenir d'ici quelques instants. À cette époque, j'avais été fortement attaqué sur la justice. Aujourd'hui, je n'ai pas entendu grand monde parler de ce département. On a peut-être entendu trois ou cinq mots sur la justice, peut-être quelques mots sur cette fameuse provision interdépartementale, peut-être quelques mots sur les premières critiques de la Cour des comptes sur le budget initial. Certains l'ont fait avec confiance et sagesse mais je n'ai pas beaucoup entendu parler de cette provision interdépartementale *bis* en matière de sécurité. Je crois qu'il est important de la signaler également. Selon qu'on est dans la majorité ou dans l'opposition, on retient souvent ce qu'on veut bien retenir pour critiquer ou approuver.

Pour ma part, je tente de rester objectif, bien qu'il ne vous ait pas échappé que je suis ministre dans la majorité.

Ceci étant dit, pour répondre à M. Laaouej et à d'autres, pour ce qui est des trajectoires, c'est finalement Mme Temmerman et le président de la commission des Finances qui ont mis le plus le doigt sur cette question. Les trajectoires sont essentielles. Que l'on soit ministre, ministre du Budget ou premier ministre, il faut se resituer chaque semaine, à chaque nouveau rapport de la Banque Nationale, du Comité de monitoring – c'est le plus important, sans pour autant dire que les autres ne le sont pas –, du Bureau du plan ou de l'OCDE. Je fais remarquer que personne dans l'opposition n'a cité l'OCDE car c'est le rapport qui nous est le plus favorable en ce qui concerne la relance économique en avançant 1,6 points. Monsieur Laaouej, rassurez-vous, je n'y reviens pas.

Des rapports nous viennent de toutes les institutions et, à un moment donné, nous devons travailler sur la

base des chiffres, tels que nous les avons. Ces trajectoires sont effectivement rassurantes du fait d'éléments positifs de reprise, des prix pétroliers, des taux d'intérêt, etc. Toutefois, personne dans l'opposition n'a relevé le fait que, par exemple, les dividendes de la Banque Nationale allaient lourdement diminuer. Personne ne l'a relevé. Il ne faut peut-être pas y voir une responsabilité collective mais un élément de fait.

Au moment du vote de l'initial, par définition, nous ne connaissions pas le bilan 2014. Celui-ci se solde par un déficit nominal de 3,2 %, alors qu'on croyait faire mieux. C'était certes une année électorale. Il y a eu une période d'affaires courantes, etc. Néanmoins, il y a un déficit de 3,2 % plutôt que de repartir au-dessous des 3 %, comme cela avait été estimé pour 2014. Nous repartions dès lors d'un bilan nettement moins positif que celui espéré à l'initial.

Bref, les trajectoires sont globalement suivies et les différents rapports qui nous ont été remis nous laissent apparaître que nous pouvons vraiment espérer aboutir à cet équilibre et cet assainissement budgétaire à l'horizon 2018. On appelle austérité ici ce qui est de la responsabilité ailleurs, alors qu'on applique les mêmes règles. Entre rigueur, responsabilité et austérité, suivant que vous serez dans l'opposition ici ou la majorité là-bas, vous changerez le terme. Ce qui importe, c'est quand même le résultat.

Très concrètement, cet assainissement auquel nous pouvons aboutir concerne l'entité I et l'entité II. Mme Temmerman a posé des questions judicieuses tout à l'heure et a cité des chiffres. D'autres en ont cité, simplement ils n'ont parlé que de l'entité I et ont oublié d'intégrer l'entité II. Cela représente pourtant 0,1 en plus, on a parlé de 800 millions, etc.

Chacun doit accomplir son rôle. En comité de concertation a été acté le fait que notre trajectoire est tracée et que nous allons tenter de la respecter autant que possible, voire de faire mieux. L'entité II a dit que pour 2018 ils sont d'accord d'aboutir au même résultat, à savoir l'assainissement, mais avec de la souplesse en interne dans le temps. L'entité I, c'est-à-dire l'État fédéral, n'a pas émis d'objection, ce qui me fait dire que le climat est relativement apaisé par rapport à tout ce qu'on a entendu.

Ces trajectoires, si elles sont rassurantes, sont tributaires des rapports. À cet égard, il ne vous aura pas échappé que le prochain grand rendez-vous est fixé au 8 juillet, à savoir la date du comité de *monitoring*, qui nous donnera de quoi travailler sur le budget 2016. Il ne vous aura pas échappé non plus qu'en ce moment, nous pensons déjà au budget de 2016 en réalité. Nous pouvons également penser au deuxième contrôle ou au deuxième ajustement budgétaire qui viendraient en même temps que le budget 2016.

Toutefois, il faut être conscient que si nous voulons respecter les délais pour l'Europe, avec quand même quelques jours de vacances, puisque j'ai cru lire ici ou là qu'il y avait trop de dossiers déposés à la Chambre, dans l'intervalle, nous sommes déjà occupés à travailler depuis un mois en réunions bilatérales au budget 2016. Il y a parfois un décalage aussi entre ce qu'un exécutif réalise et les bilatérales et, aujourd'hui, le vote par rapport au travail du mois de mars, mais en tout état de cause, quelques semaines se sont écoulées depuis lors.

Un élément a été récurrent dans nombre de discours. Loin de moi de lancer la polémique. C'est M. Van Overtveldt qui gère ce dossier. Je ne dispose pas du calendrier des réunions régulières pour faire la lumière sur cette fameuse somme de 750 millions.

Chacun a son opinion et chacun l'a exprimée. Je voudrais corriger des affirmations qui peuvent paraître surprenantes. Les hauts fonctionnaires ont travaillé avec honnêteté. Je ne peux imaginer qu'ils auraient transmis des chiffres. Je ne peux pas l'entendre sans réagir et j'ai failli le faire tout à l'heure. Ils ont travaillé honnêtement à partir des derniers chiffres de l'exercice d'imposition et donc, par définition, des revenus de l'année précédente qui pouvaient être accessibles à ce moment-là. Cette précision humaine me semblait utile. Quoi que vous en pensiez, mais je pense que tout le monde en est désormais convaincu, cela a été fait à l'insu même du gouvernement fédéral. Nous l'avons appris quelques heures avant le conclave.

01.41 Ahmed Laaouej (PS): Monsieur le ministre, ce que vous venez de dire est quand même très surprenant. Si je comprends bien, vous avez appris quasiment en même temps que les Régions les derniers chiffres, selon la nouvelle méthodologie, qui ont été fournis par l'administration fiscale quant à la détermination de l'impôt fédéral et, partant, des additionnels régionaux. C'est bien ce que vous venez de dire?

01.42 Hervé Jamar, ministre: Je vous demande le bénéfice du doute, parce que je ne suis pas un fétichiste

ni un stakhanoviste des jours, des heures et des minutes. Il me semble que ce chiffre est sorti le jeudi et que nous avons commencé le conclave le samedi matin.

01.43 Ahmed Laaouej (PS): Dans la foulée, le premier ministre est alors intervenu triomphalement pour dire...

01.44 Hervé Jamar, ministre: Cela devient de l'interprétation.

01.45 Ahmed Laaouej (PS): ... Pour dire: "Nous avons abouti". Il ne vous vient pas à l'esprit, à ce moment-là, de lui faire remarquer: "Attention! Avant de boucler notre conclave, nous devons consulter les Régions pour voir ce qu'elles pensent des chiffres fournis par l'administration fiscale"? Je rappelle qu'ils ont été envoyés par e-mail aux différents cabinets régionaux en charge du budget.

Il ne vous vient pas à l'idée, dans l'esprit du fédéralisme de coopération, d'appliquer un minimum de concertation en suspendant vos travaux et en vous disant qu'il faut d'abord valider ces chiffres avec les Régions.

01.46 Hervé Jamar, ministre: Vous ne réussirez pas à faire mettre de l'huile sur le feu au ministre du Budget que je suis. Tout le monde y est allé de son commentaire, et nous avons déjà répondu. Stop! Je dis simplement pour l'instant que les groupes de travail travaillent. Arrêtons de faire le procès de personnes qui ont travaillé en âme et conscience!

Il y a eu divers éléments. La Cour des comptes nous a donné la troisième version. Vous avez imaginé une quatrième version sur papier. L'échantillonnage est peut-être quelque peu réduit et serait revu à un contribuable sur vingt, ce qui porterait à beaucoup plus que 38 000. L'échantillonnage a été reconnu par tout le monde au comité de concertation comme étant nécessairement à revoir.

Je ne reviendrai pas sur le reste, je crois que nous nous sommes suffisamment éparpillés. Laissons au comité de concertation le droit de pouvoir travailler dans des conditions positives pour arriver au résultat. Il se fait que la Cour des comptes a eu une approche macro-économique à laquelle personne ne s'attendait, qui se rapproche furieusement de ce que les fonctionnaires de l'administration fiscale avaient retenu. Je ne me réjouirai pas de ceci ou de cela. Je constate simplement que le chiffre qui nous a été transmis de manière officielle au moment du conclave pouvait être pris en considération par les autorités concernées.

Pour le reste, il y a peut-être la question de l'arrêté royal à élucider mais un arrêté royal qui doit passer en concertation. Il a été évoqué.

01.47 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Juste avant d'arriver à l'arrêté royal qui est effectivement l'un des points importants, je vais vous poser la question de M. Laaouej autrement. Si c'était à refaire, si vous receviez une information le jeudi qui précède le conclave du samedi, et fort de l'expérience que vous avez vécue sous ce conclave-ci, ne prendriez-vous pas à ce moment-là votre téléphone pour en informer immédiatement les Régions et voir avec elles comment prendre en considération, au mieux, cette information. Si c'était à refaire, referiez-vous la même chose?

01.48 Hervé Jamar, ministre: Je vous sais trop malin dans vos pièges à questions, monsieur Nollet. Et si c'était à refaire, feriez-vous encore de la politique? Et si c'était à refaire, et si, et si, et si? Si c'était à refaire, réécrire l'histoire est toujours une chose très simple et beaucoup la réécrieraient. Je ne la réécrirai pas. Cela a été fait. Ici, on parle à mon avis d'un montant qui va tourner aux alentours de quelques dizaines de millions peut-être sur les 750 millions.

Monsieur Laaouej, je dis "peut-être". Par définition, cela veut dire qu'on n'en sait rien. Je sais bien que vous aimez rallumer le feu, mais ne comptez pas sur moi!

Un jour, j'ai été interrogé à la fois par M. Laaouej et par un autre membre de cette noble assemblée sur Theseos, sur le déficit de 400 millions que l'on devait retrouver à la sécurité sociale. J'avais l'impression de me retrouver en face de gens qui se réjouissaient des mauvaises nouvelles qu'on pouvait rencontrer au niveau fédéral.

Je veux simplement dire par là que je vois l'avenir, je constate les chiffres qui sont là. La Cour des comptes

a indiqué "avec une approche macro-économique", après une démonstration. M. Van Rompuy s'en souvient. Personne n'a démonté cette démonstration devant la Cour des comptes. Personne!

Personne n'a osé dire qu'elle avait tort. Avec le fameux numérateur, elle aboutit à 72 millions de différence. Personne ne l'a dit à ce moment. On l'a dit le lendemain lorsqu'ils étaient partis.

01.49 Ahmed Laaouej (PS): Il ne s'agissait pas de contester ou de ne pas contester la méthodologie de la Cour des comptes. Elle vient avec une nouvelle méthodologie qui ne procède ni de la loi spéciale de financement, ni de la méthodologie qui avait été retenue par le SPF Finances avant son changement de méthodologie, ni de la nouvelle méthodologie retenue par le SPF Finances. On aurait pu en effet discuter à l'envi du sexe des anges avec la Cour des comptes. On a pris acte de son approche macro-économique. On a simplement signalé que si vous étiez d'accord avec cette approche macro-économique de l'estimation des recettes fiscales en 2015, il fallait alors aussi admettre qu'il y avait une réduction de l'IPP de plus de deux milliards pour le niveau fédéral.

Pour le reste, on reçoit de la Cour des comptes, distribuée en séance, une note méthodologique relativement complexe avec un certain nombre d'équations. On en a pris acte. Mais ce n'était pas le sujet. Le sujet était de comprendre comment le SPF Finances, entre le moment du budget initial 2015 et le moment de l'ajustement, a fait baisser la recette de l'IPP de 3 milliards pour la détermination des additionnels régionaux. C'est simplement à cette question qu'on a essayé de trouver une réponse.

Monsieur Jamar, pour ce qui nous concerne, nous n'essayons pas de rallumer le feu. En réalité, nous essayons d'obtenir de votre part deux choses.

Premièrement, ces 750 millions constituent un gain pour le niveau fédéral qui reste aléatoire parce que le contentieux n'est pas épuisé. Vous l'avez dit vous-même. Des groupes de travail continuent à être mis en place et à se réunir. La concertation aurait lieu et on plancherait sur l'arrêté royal qui devrait fixer définitivement la méthodologie.

Le premier élément sur lequel nous souhaitons vous entendre est de savoir si vous allez aboutir dans ce processus de concertation et si vous allez le mener. Le deuxième élément est de considérer que ces 750 millions sont, pour ce qui concerne votre ajustement budgétaire, un élément aléatoire. Et cet élément aléatoire doit vous conduire à faire preuve de beaucoup de prudence sur la détermination du solde structurel. La question a été discutée tout à l'heure, et à l'exception d'une somme de 195 millions, si je ne m'abuse, le reste des 750 a été affecté à l'amélioration du solde structurel, même si, selon vous, par prudence, une partie a été affectée à la réserve.

Au-delà de ces deux questions, je ne cherche pas à polémiquer. La première se veut constructive et prospective, afin de tirer des leçons du passé pour ne pas revivre la même expérience à l'occasion du budget 2016. En ce qui concerne le deuxième élément, faire preuve d'un peu d'humilité concernant la lecture de votre ajustement, ainsi qu'admettre que sur la question du solde structurel vous avez peut-être manqué de prudence, en affectant une partie de ces 750 millions à l'amélioration du solde alors que la recette est aléatoire.

01.50 Hervé Jamar, ministre: J'aime bien vous entendre, mais nous ne sommes pas sur un plateau de télévision donc je pense qu'il faut laisser travailler les groupes. Vous ne m'aurez pas dans une parole qui serait trop répandue, vous ne m'aurez pas sur ce terrain-là. Les groupes travaillent, il y aura des conclusions. Je vous dis simplement que je suis serein.

Quand vous parlez de solde structurel, monsieur Laaouej, d'un côté ou de l'autre, des entités I et II pour l'Europe et de la trajectoire, si vous analysez bien ces tableaux budgétaires et ces trajectoires I + II, l'aboutissement sera le même, quel que soit le résultat du travail des groupes.

Je suis désolé, mais les instances européennes regardent la trajectoire de la maison Belgique.

En conséquence, le fait même d'avoir 750 millions, l'application logique.... On pourrait imaginer qu'il n'y ait pas eu d'incident et que tout le monde se soit mis d'accord sur ce montant qui a d'ailleurs été expliqué par M. D'Hondt, président du SPF Finances, devant l'assemblée wallonne, qui a parlé d'une avance.

En réalité, les sommes dont question ont été prises en considération au niveau fédéral en 2011-2012. Il ne

s'agit donc pas de rétrocéder, mais de comptabiliser et de savoir quelles sont les quotes-parts par rapport aux avances et, finalement, retrouver le chiffre exact. À ce sujet, on ne peut qu'être d'accord d'un point de vue strictement technique.

Pour le reste, quand un gouvernement a agi comme il l'a fait en prenant ces 750 millions, en appliquant les règles en la matière, en partant du principe que, sur la base de décisions quasiment prises collectivement, sur trois ans, 190 millions seraient affectés en non-structurel et que 180 millions seraient affectés comme réserve, en d'autres termes en neutralisation SEC, on peut dire, comme l'a d'ailleurs fait savoir la Cour des comptes, qu'il a été particulièrement prudent.

Je veux bien que l'on nous fasse tous les procès d'intention ou autres, mais, en attendant, je crois pouvoir dire qu'en termes de régularité en matière de chiffres, nous sommes relativement sereins. Il ne s'agit pas de se réjouir de telle position, à l'avenir, de qui a perdu, de qui a gagné, il s'agit d'avoir pris les mesures de précaution suffisantes.

Cela dit, je ne suis pas ministre des Finances.

Je pense avoir fourni toutes les réponses que je pouvais apporter.

01.51 Ahmed Laaouej (PS): Monsieur Jamar, j'ai demandé si le ministre des Finances était empêché ou pas. On nous a répondu qu'il participait à une réunion de l'Eurogroupe. C'est une raison respectable, mais il est certain que j'aurais aimé débattre aujourd'hui avec lui.

Vous dites que, vis-à-vis de l'Europe, la Belgique est une seule et même entité, que l'Europe ne se soucie pas de savoir où se situe le déficit de solde structurel, elle regarde la Belgique comme un ensemble.

Bien évidemment! C'est la raison pour laquelle il était absurde d'adopter un ton triomphaliste au moment où il y a eu cette nouvelle concernant les 750 millions. Sur le plan politique, pour ce qui concerne la Belgique en interne, le niveau fédéral pouvait faire un conclave très simple, mais par contre il renvoyait la patate chaude aux Régions. Sur le plan politique, ce n'était pas neutre. C'est la raison pour laquelle l'attitude d'un certain nombre de membres de votre gouvernement au plus haut niveau était inacceptable. Je ne parle pas de vous, monsieur Jamar.

La raison pour laquelle j'insiste sur ce point des 750 millions, ce n'est pas pour le plaisir de polémiquer, ni pour rallumer le feu. Il s'agit de faire en sorte que cela ne se reproduise plus et d'attirer votre attention sur le fait qu'il est inadmissible d'énerver ce qui fait l'essence de notre fédéralisme, c'est-à-dire la coopération et la concertation.

Nous aimerions vous entendre prendre vos responsabilités de ministre du Budget et dire qu'à l'avenir vous veillerez au grain. Si le SPF Finances décide de changer de méthodologie et que cela a un impact négatif sur les Régions, vous organiserez une concertation, une réunion de travail. Cela vous honorerait.

Je pense même que cela vous permettrait, pourquoi pas, d'avoir un peu d'écho dans la presse. En effet, jusqu'à présent, aucun membre du gouvernement fédéral n'a déclaré avec force que cela ne devait plus se produire et que nous gagnons tous à coopérer entre fédéral et Régions.

01.52 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): En guise de complément, puisque vous êtes tellement tourné vers l'avenir - et je peux vous suivre à cet égard -, dites-le! Ce serait une base pour un nouveau départ. Ce faisant, le signal que cela ne se reproduira pas serait lancé. Ce signe positif pourrait être applaudi. Si vous le faites, je n'interviendrai plus tout au long de la soirée et même de la nuit.

01.53 Hervé Jamar, ministre: J'ai le temps jusqu'à demain soir!

Cela dit, je n'ai pas attendu vos conseils pour réunir les ministres du Budget qui pourront vous le dire, *in tempore non suspecto*, en l'occurrence début mars, et ainsi travailler sur des dossiers bien plus importants tels que les normes SEC 2010 en application dans les Entités II et les pouvoirs locaux.

Pour le reste, on peut toujours tendre un petit hameçon, mais ce qui importe est d'avancer dans la bonne direction. Contrairement à d'autres qui se sont exprimés dans la presse, je n'utiliserai jamais des mots difficiles à entendre.

Pour les 124 millions d'euros, M. Laaouej le reconnaîtra avec moi - comme tout le monde ici -, même s'il y a eu un peu de flottement dans l'interprétation, cette somme représente l'effet cumulé du taux d'inflation, de la croissance, de la TVA, etc., destiné à être ristourné.

À cet égard, la fédération Wallonie-Bruxelles peut disposer d'un peu de moyens puisqu'elle n'a pas de moyens fiscaux propres, etc. Comme c'est le cas depuis des années, ce sera applicable dans le budget 2016 et ce sera appliqué selon les règlements, au sens large, prévus en la matière.

J'en reviens à l'essentiel du budget au sujet duquel nous avons évité de parler.

Permettez-moi de vous rappeler, chers collègues que, malgré tout:

- 10,6 millions supplémentaires ont été dégagés pour la rémunération des agents des établissements pénitentiaires;
- 19 millions pour rémunérer les magistrats de l'Ordre judiciaire;
- 4,5 millions pour l'application de la loi BHV afin de compléter le cadre - personne ne l'a rappelé;
- 10,1 millions pour le personnel détaché des zones de police;
- 6,4 millions pour payer les frais de justice et de poursuite du SPF Finances;
- 32 millions en crédits de liquidation pour la bonification d'intérêts pour les prêts verts. J'entends encore M. Nollet m'en parler en novembre, mais on ne m'en a plus parlé ni aujourd'hui ni pendant les travaux en commission;
- 3,3 millions d'euros pour le projet Handicare;
- 2,6 millions d'euros pour le Fonds de lutte contre le surendettement. Nous poursuivrons d'ailleurs, au sein de mon cabinet, de bonnes relations avec les personnes concernées par le secteur, car il faut continuer à assumer, je pense notamment à la médiation de dettes, etc. M. Gilkinet y faisait notamment allusion. Nous y travaillons.

3,4 millions d'euros pour le soutien au transport combiné et 7,9 millions pour le soutien au trafic diffus. 2,4 millions d'euros pour la politique des grandes villes: il s'agissait d'une demande forte qu'on avait aussi entendue à l'époque. Les grandes villes sont les pouvoirs locaux.

Les arriérés de la Justice: les fameux 101,4 millions. À l'heure où je vous parle, 38 000 factures ont été envisagées à bras-le-corps par le gouvernement. On nous avait aussi beaucoup parlé des factures qui remontent à plusieurs années. Je vous dirais que, là aussi, il y a toute une série de ministres qui pourraient être concernés. Nous voulons apurer ces factures. Logiquement, comme je l'ai dit en commission et je le confirme ici, l'Institut des Comptes Nationaux devrait donner son accord pour les imputer sur les arriérés même si, il faut le reconnaître, la Cour a dit que ce n'était pas très orthodoxe. Même si, monsieur Piedboeuf, en tant que bon municipaliste, dans notre politique communale, quand on applique une imputation sur des arriérés, on les rattache en général aux exercices antérieurs. Nous sommes ici dans la bonne direction – c'est quasiment ficelé si je puis dire – pour obtenir ces 100 millions de prise en charge sur les arriérés. C'est quand même une bonne nouvelle pour 38 000 factures, autant d'indépendants, de traducteurs, interprètes, experts et autres. Il est clair que, pour l'avenir, nous mettrons sur pied, avec le concours du ministre Geens, tout ce qu'il faut pour que ce genre de phénomène ne se reproduise plus.

Pour ce qui est des provisions interdépartementales... Je dis bien "les". Je fais un clin d'œil à M. Crusnière qui m'avait aimablement appelé Mary Poppins il y a quelques mois. Cela a quand même marché. Peut-être qu'elle existe Mary Poppins.

Cela a fonctionné car les quelque 290 millions d'euros, dont une grosse partie pour le personnel, ont été réorganisés, 100 millions ayant été inscrits pour le département de la Défense, tout en gardant la primauté de ce que doit être une provision interdépartementale dite classique, c'est-à-dire une optimisation des services fédéraux (Optifed) en termes de personnel et de certification, de condamnations de l'État belge, de dommages et intérêts auxquels on est exposé le cas échéant, etc.

La cybersécurité en l'occurrence avait déjà été engagée. Nous nous sommes déjà engagés à concurrence de quelques millions d'euros en faveur des douanes et accises. Bref, au jour où nous parlons, sur une enveloppe interdépartementale d'environ 150 millions d'euros, quelque 20 millions sont utilisés. Mme Wilmès a cité le pourcentage. C'est effectivement sûrement en fin d'année qu'on y recourt un peu plus. Toutefois, n'ayant utilisé qu'une petite partie de cette première enveloppe interdépartementale à la fin du mois de juin, nous sommes relativement sereins et "à l'aise" sauf si une catastrophe devait se produire.

Je crois que c'est M. Dispa qui a évoqué plus spécifiquement l'enveloppe interdépartementale Sécurité. Comme je l'ai dit en commission, elle est un peu le pendant non structurel du régime des boni de liquidation, soit les 236 millions d'euros. J'ai joué la transparence et je continue à le faire en indiquant clairement que, parmi ces 236 millions d'euros, 200 millions ont été constitués en enveloppe *one shot* dans le domaine de la sécurité au sens large du terme. Cette enveloppe est en très bonne voie de discussion.

Mes services ont recueilli plus de 300 fiches des différents départements. Normalement, cette enveloppe devrait être distribuée sous peu, en tout cas en partie. Il faut quand même parfois être prévoyant, si je puis dire. Mais on peut penser à des politiques comme les militaires dans les rues. Il en est beaucoup question, mais il y a un moment où il faut bien les payer dans le cadre de leurs missions, dans le cadre de la police ou des douanes. J'ai entendu de nombreuses questions sur le scanner à Anvers, Liège ou Charleroi-Gosselies. Tout cela peut entrer en ligne de compte, de la même manière qu'il n'est par exemple pas exclu que la facture Belgocontrol puisse également entrer en ligne de compte. Tout cela doit faire l'objet de négociations ultimes et d'arbitrages au sein de notre gouvernement, qui est l'exécutif.

01.54 Benoît Dispa (cdH): Je souhaiterais un complément d'information. Vous avez reçu 300 fiches. Avez-vous fait le total des demandes? Pouvons-nous connaître l'ordre de grandeur, pour savoir dans quelle mesure vous allez pouvoir les faire rentrer, ou pas, dans le volume de la provision?

01.55 Hervé Jamar, ministre: Nous sommes en train de finaliser cela. Dans les prochains jours, nous pourrons le faire.

01.56 Benoît Dispa (cdH): Le calcul n'a-t-il donc pas encore été fait?

01.57 Hervé Jamar, ministre: Il est en train d'être finalisé. J'ai un premier calcul en tête, mais il est trop tôt pour en dire davantage. Je suis d'une prudence de Sioux.

01.58 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...)

01.59 Hervé Jamar, ministre: Je vous indique simplement que cette provision de sécurité, qui n'existait pas, va pouvoir servir pour toute une série de choses. Je l'ai aussi dit en commission: il n'est pas impossible que cela intervienne dans le cadre de cette fameuse provision interdépartementale. Aujourd'hui, il nous appartient de faire un arbitrage gouvernemental, ce qui est tout à fait logique, et ensuite de le soumettre comme de droit, que ce soit pour certains arriérés ou pour certains investissements *one shot*, puisqu'il s'agit d'une enveloppe interdépartementale non structurelle.

Quand je parle d'une enveloppe non structurelle, je fais allusion à des investissements. Par exemple, il n'est pas question de payer directement du personnel avec cela. Ce sont des investissements en termes de sécurité au sens le plus large qui soit. Je tiens à le préciser

01.60 Stéphane Crusnière (PS): (...)

01.61 Hervé Jamar, ministre: Vous pouvez m'appeler Mary Poppins autant que vous le voulez! Je trouve que cela me porte chance. Je n'ai donc aucun souci avec cela.

Je pense avoir fait le tour de nombreuses questions. Je reprends quelques éléments.

Monsieur Laaouej, nous avons beaucoup parlé d'un certain dossier sur lequel je ne reviendrai pas. Vous avez par ailleurs évoqué les différentes taxes à propos desquelles mon collègue, M. Van Overtveldt, a répondu en commission, dans le cadre de la loi-programme, hier. De ce que j'ai pu entendre des débats entre la majorité et l'opposition, je crois qu'il s'agissait davantage de plaidoiries pour ou contre plutôt que d'autre chose.

M. Gilkinet, qui n'est plus là, m'avait posé la question du bilan 2014, des 3,2 % et des trajectoires.

Tout le monde a évoqué le *tax shift*. Je rappelle quand même une loi fiscale qui concerne l'application de l'impôt des personnes physiques. Tout le monde dit qu'il faut aller très vite. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2016 pour les revenus 2015, sauf sur les anticipés. Pour les impositions indirectes, cela pourrait

aller plus rapidement.

Personnellement, je n'aime pas beaucoup ces termes *tax shift*. Je pense qu'il s'agira davantage d'une réforme dont les grandes lignes devraient se dessiner d'ici l'été.

Je n'ai pas entendu le premier ministre dire autre chose depuis des semaines et des mois. Je ne crois pas que vous manquez de dossiers, d'après la presse que j'ai pu lire hier. Je pense qu'après quelques mois seulement, nous sommes là depuis la mi-octobre, il n'est pas extraordinairement grave de ne pas avoir un accord sur ce fameux *tax shift* ou réforme fiscale.

01.62 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur Jamar, vous dites que les grandes lignes devraient être connues d'ici l'été. L'été, c'était il y a deux ou trois jours!

01.63 Hervé Jamar, ministre: Effectivement! J'ai dit avant le 21 juillet. Jouer sur les mots, c'est toujours très comique. On a toujours dit "d'ici le 21 juillet".

01.64 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ou alors, comme le dit mon collègue, je crois que cela vaut la peine d'être dit au micro, ce sera probablement l'été indien!

01.65 Hervé Jamar, ministre: Cela vous rappelle quelques dossiers, visiblement!

Il faut laisser le soin au gouvernement et, ensuite, au parlement de travailler dans le courant de cette année, mais dans les grandes lignes qui devraient logiquement être mises sur la table d'ici le 21 juillet. Je dis bien "logiquement". Je n'ai pas la maîtrise des opérations.

On m'a interrogé à propos de l'ISI, encore que je ne suis pas à la tête de ce département. On parle toujours de M. Crombez, de M. Devries, de M. Clerfayt. Dans une autre vie, j'ai aussi été secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude fiscale. J'ai fait 600 millions avec la lutte contre les carrousels à la TVA. Monsieur Laaouej, vous le savez. On oublie aussi M. Zenner qui est passé avant moi.

01.66 Marco Van Hees (PTB-GO!): Vous avez comptabilisé dans les recettes de la lutte contre la fraude fiscale l'amnistie sur les stocks diamantaires.

01.67 Hervé Jamar, ministre: Avec le concours des socialistes. M. Vande Lanotte était ministre du Budget, si vous vous en souvenez. Aujourd'hui, on nous administre beaucoup de leçons de morale... Soit. Il n'était pas question d'amnistie. Il s'agissait d'une valorisation des stocks. Appelons les choses par leur nom! Il ne faut pas craindre ce que l'on a fait.

01.68 Marco Van Hees (PTB-GO!): Était-ce une mauvaise expérience que vous avez faite?

01.69 Hervé Jamar, ministre: J'en ai connu de meilleures. Et vous, vous êtes content de tout ce que vous avez fait?

01.70 Marco Van Hees (PTB-GO!): Non. C'est donc un mauvais souvenir?

01.71 Hervé Jamar, ministre: Je tiens à rappeler que le PS et le sp.a étaient aux affaires quand nous avons entrepris cette opération de réévaluation des stocks pour les diamantaires.

(...): (...)

01.72 Hervé Jamar, ministre: Je vous ai écouté tout à l'heure et je me suis dit que je pouvais me permettre cette petite allusion, ce petit clin d'œil. Évidemment, quand cela vous ennuie, c'est terminé!

J'en reviens à l'ISI. Ses agents vont travailler en interne pour une centaine de personnes. Parmi le personnel chevronné, six agents, peut-être seize – mais je dois voir avec M. Van Overtveldt, car cela ne ressortit pas directement à ma compétence –, vont venir renforcer les rangs des fonctionnaires de top niveau de l'ISI.

J'ai entendu beaucoup de choses. Monsieur Van Hees, vous avez parlé de coupes sociales. Mais où sont-

elles? L'enveloppe bien-être va être utilisée à 100 %.

Cinq douzièmes de correction du saut d'index qui n'a pas lieu vont être utilisés. On vient de l'annoncer: 22 millions en compensation auprès des CPAS des villes et communes viennent d'être décidés et alloués.

Personne n'a reparlé ici des déductions des frais forfaitaires. Pourtant, cet après-midi, on m'a parlé du pauvre petit indépendant – j'ai été indépendant dans une autre vie –, du petit employé et du petit ouvrier ... Les déductions des frais forfaitaires vont quand même être doublées pour l'année 2016.

Je ne sais pas où vous voyez les coupes sociales. La seule augmentation d'impôts a concerné les accises.

Évidemment, il y a d'autres taxes comme celles que vous avez énumérées tout au long de ce débat: carat, Caïman, intercommunales, ... Ce sont des taxes ou impôts très spécifiques.

M. Gilkinet m'interrogeait sur les 54 % des dépenses publiques. Nous n'allons pas polémiquer en son absence, ce serait trop facile pour moi.

M. Dispa a posé toute une série de diagnostics - au-delà d'Ulysse! -; l'échantillonnage confirme que ce serait 1 sur 20 pour le calcul au sujet de la fameuse problématique régionale des "transferts des 550 millions".

01.73 **Benoît Dispa** (cdH): Par rapport aux 30 000 qui faisaient partie de l'échantillonnage précédent, qu'est-ce que cela change?

01.74 **Hervé Jamar**, ministre: Je l'ai reçu cet après-midi par sms. Autant on connaît le nombre de Belges, autant je ne sais pas quel est le nombre de contribuables parce qu'il faut compter avec les ménages, etc. Je ne vais pas me lancer dans des données que je ne maîtrise pas.

Je ne dispose pas du chiffre et ne peux donc vous le communiquer.

Vous avez posé la question légitime au sujet de la Grèce, d'où toutes les réunions de notre excellent ministre des Finances, et les impacts que cela pourrait avoir. Tous les économistes multiplient et rivalisent en termes de possibles risques financiers "si et si et si". Je n'en dirai donc pas davantage à ce sujet.

Monsieur Dispa, il y a beaucoup de choses que vous avez dites de manière pondérée auxquelles je peux souscrire. Il y a des dossiers qui sont sur la voie mais *grosso modo* avec les provisions, avec les corrections que nous avons apportées par rapport à l'initial, très honnêtement, je ne vois pas de secteur abandonné, je ne vois pas de secteur en souffrance. S'il fallait trouver une solution, nous avons de toute façon une possibilité de deuxième contrôle budgétaire et nous prendrons nos responsabilités. Mais admettons que nous avons pu rectifier le tir.

J'ajoute que, lorsqu'on parle d'austérité, l'année prochaine, ce sera 3,22 % au lieu de 3,2224 %, je m'explique, sur les investissements, le fonctionnement et sur la politique du personnel. Si on veut suivre cette fameuse trajectoire budgétaire tout en étant dans la bonne direction au niveau social et humain, je pense que nous traçons les choses correctement.

D'ailleurs, je n'ai pas entendu de critiques, sauf peut-être Mme Temmerman sur l'effet retour des nouvelles politiques.

Quelques membres de la majorité se sont exprimés à ce sujet, que ce soit sur les starters, sur le plan horeca, sur les flexi-jobs, le numérique, etc. Je n'ai pas entendu énormément de critiques. Je dirai dès lors, comme M. Van Hees, que qui ne dit mot consent. C'est en tout cas ainsi que j'ai compris la manière dont il pouvait parfois interpréter les situations.

01.75 **Ahmed Laaouej** (PS): Monsieur Jamar, vous allez un peu vite en besogne. Nous étions limités par le temps. Tout n'a pas pu être développé. Sur la mesure dite *tax shelter* étendue au refinancement des entreprises, nous avons émis de sérieuses critiques en commission des Finances, non pas sur l'objectif mais sur les modalités. M. Van Rompuy peut en témoigner. Nous pensons vraiment que, malheureusement, cette mesure peut avoir un coût budgétaire non désiré, dès le moment où il y a – aux dires mêmes d'un spécialiste de la fiscalité qui n'était autre que l'ancien chef de cabinet de M. Geens, lorsque celui-ci était au SPF Finances – des lacunes qui vont conduire à la création d'espaces d'ingénierie fiscale et qui vont

détourner la mesure de son objectif fondamental. Je ne reprends pas ici tous les exemples que j'ai pu évoquer. Mais on est loin d'adhérer à toutes les mesures que vous prenez. Loin s'en faut!

01.76 Hervé Jamar, ministre: Vous adhérez déjà à quelques-unes. C'est déjà une excellente chose.

Pour ce qui est de la question de M. Crusnière relative au secteur énergétique, les chiffres qu'il a cités sont exacts. Il me semble d'ailleurs les avoir confirmés en commission. Néanmoins, il me semble qu'une nuance n'a pas été faite, à savoir "l'année n-1". Aujourd'hui, pour la fixation de la rente nucléaire à percevoir sur le budget 2015, il faut se baser sur 2014. C'est par définition "l'année n-1".

Vous nous avez cité les chiffres de la CREG. Je pense qu'il serait inutile de se dévoiler à un moment crucial des négociations par rapport à un chiffre qui pourrait être obtenu, puisque par définition, nous tentons, pour le bien de l'État, d'obtenir évidemment la somme la plus correcte qui soit. Néanmoins, il faut reconnaître que des difficultés se sont présentées. Mais je ne reviendrai pas sur des débats qui vous ont passionnés pendant quelques semaines. Il y a eu ce problème, dont on a peu parlé: le sabotage de Doel 4.

Cela pose un problème potentiel d'interprétation dans la mesure où d'après le mode de fonctionnement, c'est lorsque l'AFCN dit "stop" que le calcul de la rente à capter peut être mis en cause. Ici, nous sommes face à une sorte de cas de force majeure. En effet, l'instruction est-elle terminée? Je ne peux me mettre à la place des enquêteurs en la matière. Et qui doit le cas échéant supporter le coût indirect de ce sabotage? Cela fait partie également – je n'aime pas le mot négociations – des tractations que très normalement, le cabinet et la ministre en charge du dossier au gouvernement doivent opérer.

01.77 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, si je comprends bien votre réponse, qui évite à la ministre de venir répondre ce soir, cela signifie que des tractations, des discussions ou des négociations – mais je crois que le mot tractations est celui que vous avez utilisé – sont en cours afin de déterminer le montant qu'Electrabel doit verser pour la partie Doel 4?

01.78 Hervé Jamar, ministre: Étant donné que chaque mot peut avoir son importance quand il est mal interprété dans un tweet ou ailleurs, je vais vous lire intégralement ce que j'ai adressé, en tant que ministre du Budget, à la Cour des comptes parmi les remarques qu'elle a relevées. Comme ça, il n'y aura pas de méprise. Selon la Cour des comptes, une surévaluation dans la contribution du secteur énergétique n'est pas exclue, laquelle aura un impact oui ou non sur le solde de financement de l'État. Le budget des Voies et Moyens pour l'année 2015 prévoit une recette de 405 millions d'euros pour la contribution de répartition nucléaire pour l'année 2015. Cette contribution n'a pas encore été organisée par la loi pour l'année 2015. Pour rappel, la contribution de répartition nucléaire est une 'taxe' qui porte sur la capacité installée de l'année n-1, en l'occurrence 2014.

Depuis lors, les éléments nouveaux suivants sont intervenus:

1. La nouvelle étude de la CREG: je ne vais pas tout relire car M. Crusnière y a fait allusion. C'est toute la problématique du chiffre et de la fourchette de la CREG.

2. L'existence du sabotage à Doel 4: nous avons répondu au nom du gouvernement que la prise en considération ou non en déduction de la contribution de répartition de la période d'indisponibilité de l'unité de Doel 4 dont la fermeture fait suite à un acte de sabotage doit encore être appréciée. En effet, c'est la première fois que nous sommes confrontés à un tel cas. Il importe de rappeler que d'ordinaire, seuls les arrêts forcés et constatés par l'AFCN sont pris en considération pour l'indisponibilité ouvrant un droit potentiel à réduction de la contribution de répartition. Il faut donc examiner cette question.

En fonction de l'évolution des discussions, il est possible que certaines mesures devront être prises pour adapter le budget des Voies et Moyens. Voilà ce que je suis en mesure de vous dire à ce sujet.

01.79 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dans votre intervention, juste avant votre lecture, vous avez parlé de tractations avec le propriétaire. Dans cette partie, vous n'en parlez plus. C'est ma seule question, car je connaissais votre réponse à la Cour des comptes. Oui ou non, des discussions sont-elles en cours avec le propriétaire permettant d'y voir clair sur la manière dont les uns et les autres vont considérer le montant à prendre en compte pour Doel 4? Y a-t-il des tractations, comme vous sembliez le dire à la tribune?

01.80 **Hervé Jamar**, ministre: Je vais relire ce que j'ai dit: "La prise en considération ou non..."

Écoutez, je ne tomberai pas dans votre piège, je le dis pour la quatrième fois. Je ne suis pas en mesure de vous dire s'il y a une tractation ou s'il y en aura une et si elle peut signifier ceci ou cela. Simplement, je vous fais état de la situation objective. Je n'ai pas envie, au prix d'un mot qui serait mal interprété, de mettre en péril quelque aspect budgétaire que ce soit. Que les choses soient très claires: je ne reviendrai pas là-dessus. Vous pouvez encore essayer, cela ne me pose aucune difficulté.

01.81 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): J'irai relire ce que vous nous avez dit juste avant, puisque le compte rendu nous sera accessible, et je retrouverai le mot "tractation" pour voir exactement quelle était la phrase que vous aviez prononcée.

01.82 **Hervé Jamar**, ministre: Je précise que je m'en tiens à ce que j'ai lu, parce que ce sujet est éminemment important. Je m'en tiens donc à la réponse adressée à la Cour des comptes.

Je pense qu'il serait difficile pour tout le monde d'aller plus loin à ce stade-ci. Je n'en dirai pas plus.

Je pense qu'il s'agissait de la dernière question de M. Crusnière. Chers collègues, je remercie M. Vuye, Mme Wilmès et tous les intervenants d'avoir apporté aussi un éclairage positif. Et M. le président Van Rompuy également dans une approche macro-budgétaire. Je pense qu'il s'agit de la base de tout. C'est pour pouvoir avancer au mieux.

Voilà ce que je pouvais dire, monsieur le président, au terme de cette séance plénière. Il est clair que les débats en commission ont été excellents et très positifs même si je soupçonne quelque peu le vote.

01.83 **Ahmed Laaouej** (PS): Monsieur le président, je voudrais faire quelques considérations. Je regrette d'abord le fait que nous n'avons pas pu avoir de débat avec M. le ministre des Finances. M. Jamar n'a quasiment répondu à aucune des questions qui concernaient les recettes fiscales nouvelles, notamment les questions liées à l'évaluation des rendements de ces mesures nouvelles.

De ce point de vue, nous ne pouvons pas être satisfaits du débat que nous avons eu, malheureusement.

Deuxièmement, il est regrettable que M. Jamar n'ait pas voulu s'engager en tant que ministre du Budget à dire qu'il serait à l'avenir le garant du fédéralisme budgétaire et du fédéralisme fiscal du point de vue de la concertation et de la coopération. C'est dommage, monsieur Jamar, je pense que vous auriez pu, en qualité de ministre de Budget, dire que ce qui s'est passé n'est pas acceptable et qu'il n'est pas possible de mettre en péril notre modèle institutionnel afin de permettre à un des niveaux de pouvoir de se faire un petit conclave budgétaire vite fait bien fait, sans penser aux conséquences pour les autres. Je crois que c'est un précédent très grave et il est regrettable que vous n'ayez pas pris d'engagement à ce sujet.

Pour le reste, monsieur le président, évidemment que nous ne sommes absolument pas convaincus par les réponses du gouvernement et que dès lors nous voterons évidemment contre cet ajustement budgétaire, comme nous avons voté contre le budget.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De beperkte algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale limitée est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan van het wetsontwerp houdende aanpassing van de Middelenbegroting voor het begrotingsjaar 2015. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1026/1)**

Nous passons à la discussion des articles du projet de loi contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2015. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt

85, 4) (1026/1)

Het wetsontwerp telt 14 artikelen.
Le projet de loi compte 14 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

*De artikelen 1 tot 14 worden artikel per artikel aangenomen, alsmede de tabellen in bijlage.
Les articles 1 à 14 sont adoptés article par article, ainsi que les tableaux annexés.*

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan van het wetsontwerp houdende de eerste aanpassing van de Algemene uitgavenbegroting van het begrotingsjaar 2015. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) (1027/1+5)

Nous passons à la discussion des articles du projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) (1027/1+5)

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1-01-1, 1-01-2, 1-01-3, 2.01.1, 2.02.1, 2.03.1, 2.03.2, 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3, 2.16.1, 2.17.1, 2.17.2, 2.17.3, 2.18.1, 2.19.1, 2.19.2, 2.21.1, 2.23.1, 2.25.1, 2.25.2, 2.25.3, 2.32.1, 2.32.2, 2.33.1, 2.33.2, 2.33.3, 2.33.4, 2.44.1, 2.44.2, 2.46.1, 3.01.1, 4.01.1, 6.01.1, 7.01.1 worden artikel per artikel aangenomen, alsmede de tabellen in bijlage zoals gewijzigd door de commissie.

Les articles 1-01-1, 1-01-2, 1-01-3, 2.01.1, 2.02.1, 2.03.1, 2.03.2, 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3, 2.16.1, 2.17.1, 2.17.2, 2.17.3, 2.18.1, 2.19.1, 2.19.2, 2.21.1, 2.23.1, 2.25.1, 2.25.2, 2.25.3, 2.32.1, 2.32.2, 2.33.1, 2.33.2, 2.33.3, 2.33.4, 2.44.1, 2.44.2, 2.46.1, 3.01.1, 4.01.1, 6.01.1, 7.01.1 sont adoptés article par article, ainsi que les tableaux annexés tels que modifiés par la commission.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

De vergadering wordt gesloten. Volgende vergadering donderdag 25 juni 2015 om 14.15 uur.
La séance est levée. Prochaine séance le jeudi 25 juin 2015 à 14.15 heures.

*De vergadering wordt gesloten om 22.15 uur.
La séance est levée à 22.15 heures.*

Dit verslag heeft geen bijlage.

Ce compte rendu n'a pas d'annexe.